

panorama

inforegio

41

Printemps 2012

Pour une politique de cohésion plus ciblée:

**se concentrer
sur les résultats**

ÉDITORIAL

Johannes Hahn

3

4-11

DOSSIER SPÉCIAL – LA FUTURE POLITIQUE DE COHÉSION

Un accent plus marqué sur les résultats

Cade de performance – Quelle signification?

Expérimenter la nouvelle approche – résultats sur le terrain

12

INDICATEURS CLÉS: CONTRIBUER AU SUIVI DU PROGRÈS DANS NOS RÉGIONS

13-15

RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES – L'INNOVATION DANS LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

16-17

PRÉSIDENTE DANOISE DE L'UNION EUROPÉENNE: EU2012.DK

18-23

SIMPLIFIER – LA FUTURE POLITIQUE DE COHÉSION

24-25

INTERVIEWS

Constanze Angela Krehl & Lambert van Nistelrooij,
Membres du Parlement européen

26-29

PROJETS

Exemples de projets en Espagne, en Estonie,
aux Pays-Bas et en Pologne

30-31

LES PRIX REGIOSTARS

32

LE FEDER SOUTIENT L'ADMINISTRATION EN LIGNE – MAIS DU TRAVAIL RESTE À ACCOMPLIR

33

«UN FINANCEMENT, DES FACILITÉS ET DE L'ATTENTION» POUR DES RÉGIONS SPÉCIFIQUES DE L'UE

34-35

CARTES

Accidents mortels de la route par million d'habitants, 2010

Augmentation potentielle de l'accessibilité routière: comparaison
entre le scénario de la grande vitesse et la situation actuelle

36

AGENDA

Photos (pages):

Couverture: © Fotolia

Pages 2, 4-8, 12-13, 15, 17, 20-21, 23, 32-33: © Shutterstock

Pages 3, 30-31: © Commission européenne

Page 9: © Balázs Pichler/Shutterstock

Page 10: © Regione Marche/Shutterstock

Page 11: © Erik Schuss/Shutterstock

Page 14: © Dayglow editions/Shutterstock

Page 16: © Stefan Emanoil Ilcus/Shutterstock

Page 21: © Fotolia

Page 24: © Jehnichen

Page 25: © Parlement européen/Shutterstock

Page 27: © Paul Tolenaar

Page 28: © Ministry of Economy, Poland

Page 29: © Patronal CECOT

Ce magazine est imprimé en français, en anglais et en allemand sur papier recyclé.

Il est disponible en ligne dans 21 langues à l'adresse http://ec.europa.eu/regional_policy/information/panorama/index_fr.cfm

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne.



Rendre la politique de cohésion plus intelligente et mieux ciblée: voilà l'un des principaux objectifs de la nouvelle approche que nous avons dévoilée en octobre 2011. Elle pourra de cette façon devenir la principale stratégie d'investissement de l'Union européenne post-2013 et l'outil essentiel pour atteindre les objectifs d'emploi et de croissance fixés par la Stratégie Europe 2020.

Il est important que nous étendions cette approche plus éclairée à d'autres domaines politiques apparentés. Le 14 mars, la Commission a présenté les éléments du Cadre stratégique commun (CSC) pour 2014-2020. Il s'agit d'un cadre intégré prévoyant la mise en œuvre de la politique de cohésion dans les stratégies relatives au développement rural, aux affaires maritimes et à la pêche.

Ces domaines sont actuellement régis par des ensembles distincts de directives stratégiques et le CSC, élaboré conjointement par les départements de la Commission en charge de ces secteurs, garantira que les nouvelles priorités d'investissement et les actions clés bénéficient d'un soutien maximal, non seulement du Fonds de cohésion et des Fonds structurels, mais aussi, dans la mesure du possible, du Fonds européen agricole pour le développement rural et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

Expérimentation des indicateurs de résultats

Les principales caractéristiques de la future politique de cohésion impliquent un recentrage prononcé sur la concentration thématique et la réalisation des résultats. Pour savoir comment ces changements politiques fonctionneront dans la pratique, une série d'exercices pilotes ont été réalisés par la Commission, en collaboration avec douze autorités de gestion dans huit États membres.

Cette recherche nous a déjà appris que notre nouvelle approche était effectivement réalisable, mais à condition de modifier radicalement les pratiques des responsables de la conception des programmes. Pour atteindre la concentration thématique visée, un processus de délibération et de décision politique plus approfondi s'impose. Cela souligne l'importance d'engager un débat politique sur les choix devant guider la conception du programme.

Dans cette édition de *Panorama*, nous nous entretiendrons avec certains responsables impliqués dans ces programmes pilotes afin de connaître leurs premières réactions.

Nos discussions avec le Parlement européen sur les propositions de la Commission concernant la politique de cohésion 2014-2020 ont nettement progressé. Dans la présente édition, deux membres dirigeants de la Commission du développement régional du Parlement européen, Constanze Angela Krehl et Lambert van Nistelrooij, nous donneront leur avis sur la nouvelle approche post-2013.

Je vous conseille aussi de consulter notre guide détaillé sur les objectifs de simplification de la nouvelle politique de cohésion. Nous y énonçons quelques conseils utiles pour tirer parti de cette simplification dans la pratique.

Johannes Hahn

Membre de la Commission européenne en charge de la politique régionale

LA FUTURE POLITIQUE DE COHÉSION – UN ACCENT PLUS MARQUÉ SUR LES RÉSULTATS

Les propositions de la Commission européenne quant à l'avenir de la Politique de cohésion mettent un accent bien plus marqué sur les résultats que cela n'a été le cas jusqu'à présent. En cette période de crise économique, il est plus important que jamais que les ressources disponibles soient dépensées de façon à générer une valeur maximale pour les citoyens de l'Union européenne.

Les responsables politiques sont de plus en plus conscients que dépenser correctement l'argent public ne suffit pas à garantir des résultats. Le défi est donc aujourd'hui de dépenser correctement et de fournir des résultats.

L'impact est le changement pouvant être attribué de façon crédible à une intervention. «L'effet d'une intervention» ou «la contribution d'une intervention» sont des formules alternatives exprimant cette même idée.

La logique d'intervention comme fondement du programme

Le point de départ de la conception de toute intervention publique est d'identifier un problème à résoudre. Comme les besoins sont toujours multiples, le choix des besoins à traiter est le résultat de prises de décision politiques définissant les priorités. Ce processus présuppose également le choix de la direction du changement souhaité et parfois, le résultat à atteindre (la cible).

Résultats, indicateurs de résultats et indicateurs de réalisation

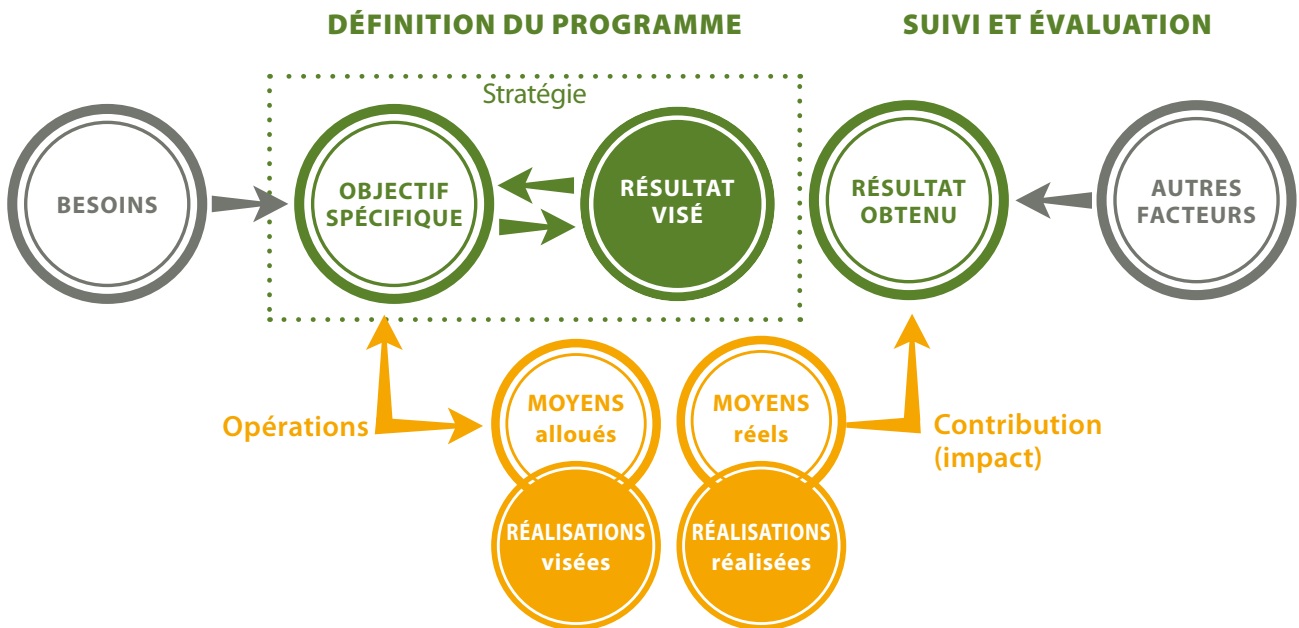
Le *résultat* attendu se rapporte à la nature du changement escompté grâce à la contribution des interventions financées.

Une fois qu'un résultat attendu a été défini, il convient d'identifier un indicateur afin de mesurer les progrès. La sélection d'indicateurs de résultats clairs facilite la compréhension du problème et des besoins de la politique et permet ensuite de déterminer si les objectifs ont été atteints. Dans ce contexte, il est utile de définir des cibles pour ces indicateurs de résultats.

Après avoir identifié les besoins et le résultat attendu, le décideur doit choisir les facteurs qui feront l'objet de la politique publique. Ces facteurs détermineront les actions financées par les programmes, conduisant ainsi à des *réalisations*. Les réalisations sont le produit direct des programmes et doivent contribuer aux résultats.



Il peut être utile d'illustrer graphiquement une intervention au moyen d'un *cadre logique*:



Suivi

Suivre, c'est observer. Le *suivi des réalisations* implique l'observation de la production des réalisations visées et de la mise en œuvre du programme.

Les programmes de la Politique de cohésion sont mis en œuvre dans le cadre d'une gouvernance à plusieurs niveaux. Les acteurs de ce système (les organismes de mise en œuvre, les autorités de gestion, les niveaux nationaux et européens) ont des besoins d'information différents. À l'échelon européen, il s'agit de rassembler des informations sur l'ensemble des programmes mis en œuvre afin de pouvoir justifier vis-à-vis du Conseil, du Parlement, de la Cour des comptes et des citoyens de l'Union européenne de l'objet des dépenses de la Politique de cohésion. C'est le rôle des *indicateurs communs* définis à l'échelle européenne. Ces indicateurs se rapportent aux activités les plus fréquemment financées par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion.

Le *suivi* consiste également à observer l'évolution des indicateurs de résultats. L'observation des valeurs des indicateurs de résultats permet de déterminer s'ils évoluent dans la direction souhaitée. Si tel n'est pas le cas, une réflexion peut alors être amorcée sur le caractère approprié et efficace des interventions et des indicateurs de résultats choisis.

Les valeurs de référence des indicateurs de résultats, c'est-à-dire la valeur de l'indicateur avant la mise en œuvre de l'intervention, et les valeurs mesurées ultérieurement peuvent, dans certains cas, provenir de statistiques nationales ou régionales. Dans d'autres cas, il peut être nécessaire de mener des enquêtes ou d'utiliser des données administratives, telles que les répertoires des entreprises ou des données relatives aux bénéficiaires des allocations de chômage.

Évaluation

Les changements des indicateurs de résultats sont dus aux actions cofinancées par l'intervention publique, dont les Fonds de cohésion, mais aussi à *d'autres facteurs*. La différence entre la situation avant et après l'intervention publique ne correspond pas au seul effet de cette dernière:

CHANGEMENT D'UN INDICATEUR DE RÉSULTAT

=

CONTRIBUTION DE L'INTERVENTION

+

CONTRIBUTION D'AUTRES FACTEURS

Évaluation de l'impact – identification des effets

L'évaluation de l'impact permet de distinguer les effets de l'intervention de la contribution d'autres facteurs et de mieux cerner le fonctionnement d'un programme. Dans ce cadre, il convient de répondre à deux questions:

- L'intervention a-t-elle eu un effet et, si oui, quelle en a été la portée (positive ou négative)? *Est-elle efficace?* Y a-t-il un lien de causalité? Les *évaluations contrefactuelles de l'impact* ont pour objet de répondre à ces questions.
- Pourquoi une intervention a-t-elle produit certains effets visés (et non visés)? Les *évaluations basées sur la théorie de l'impact* ont pour objet de répondre au «*pourquoi*» et au «*comment*».

Ces questions ne peuvent être totalement dissociées l'une de l'autre. Chaque évaluation posant la question de l'efficacité doit prendre en compte les éléments de base d'une théorie du changement (comment et pourquoi?) dans le but de déterminer les changements qu'il convient d'examiner et à imputer à une cause. De façon analogue, chaque évaluation posant la question du pourquoi tient compte, parfois implicitement, d'une situation contrefactuelle. Idéalement, les *approches contrefactuelles et basées sur la théorie devraient se compléter*.

Évaluation de la mise en œuvre – la gestion

Les évaluations de la mise en œuvre s'intéressent à la façon dont un programme est mis en œuvre et géré. Parmi les questions classiques, citons: les bénéficiaires potentiels ont-ils connaissance du programme et y ont-ils accès? La procédure de candidature est-elle aussi simple que possible? Les critères de sélection des projets sont-ils clairs et pertinents? Existe-t-il un système documenté de gestion des données? Les résultats du programme font-ils l'objet d'une communication efficace? De nombreuses, voire la plupart des évaluations de la Politique de cohésion menées par le passé ont été de ce type.

EXISTE-T-IL UNE ÉVALUATION IDÉALE QUI GARANTISSE DES RÉPONSES VALABLES?

Toute évaluation doit:

- être adaptée à la question spécifique à laquelle il convient de répondre, à l'objet du programme et à son contexte;
- dans la mesure du possible, répondre aux questions de l'évaluation à partir de différents angles d'approche et au moyen de différentes méthodes. Il s'agit du *principe de triangulation*; et
- tenir compte des coûts de l'évaluation au regard de l'apport de connaissances potentiel. Lors du choix d'une méthode d'évaluation, il importe de mesurer les connaissances existantes.

En somme: le choix et la combinaison des méthodes doivent faire l'objet d'une décision au cas par cas. Un éventail de méthodes est disponible et il n'existe pas de «meilleure» méthode universellement reconnue pour son efficacité.

En quoi consiste la nouveauté?

L'évaluation des programmes de cohésion actuels et passés a montré qu'il est difficile de déterminer si des programmes ont effectivement porté leurs fruits lorsque les changements à apporter ne sont pas clairement définis. Ainsi, de nombreux programmes sont clairs sur l'emploi de l'argent mais non sur les changements supposés en résulter. Les indicateurs des programmes sont souvent trop nombreux et ne reflètent pas le changement visé. De nombreux programmes ont dispersé leurs ressources financières, soit géographiquement soit thématiquement, entravant ainsi les possibilités d'obtenir des résultats mesurables. C'est pourquoi il est essentiel, dans cette nouvelle approche axée sur les résultats, de formuler clairement les objectifs et de les traduire en un nombre restreint d'indicateurs, avec des données relatives à la situation initiale et un plan pour la collecte des données relatives aux progrès réalisés et l'évaluation de l'impact observé.

Un autre changement significatif se rapporte au recentrage de l'évaluation sur les *effets* de la Politique de cohésion. Jusqu'à présent, les évaluations étaient davantage focalisées sur la mise en œuvre plutôt que sur les effets des interventions.

Expérimentation des indicateurs de résultats

Afin de savoir comment cette nouvelle approche, davantage axée sur les résultats, pourra fonctionner sur le terrain, douze autorités de gestion issues de huit États membres de l'Union européenne l'ont expérimentée sur leurs programmes actuels, avec l'aide de la Commission. Les enseignements tirés sont les suivants:

- la nouvelle approche est *réalisable*, mais pas sans un changement significatif des pratiques des concepteurs des programmes;
 - aucune des régions pilotes n'utilise actuellement les indicateurs de résultats conformément à la manière proposée par la Commission européenne. Les objectifs des priorités examinées ont été exprimés en termes très généraux et, dans la plupart des cas, *les indicateurs actuels ne tiennent pas compte des effets visés* des programmes;
 - la focalisation sur les résultats doit faire partie intégrante du développement du programme et ne peut pas intervenir a posteriori;
 - le principal changement nécessaire se rapporte à la *concentration*. Bon nombre des priorités examinées sont en réalité un amalgame de sous-priorités plus ou moins apparentées, ne pouvant pas être exprimées à travers un seul, ni même deux indicateurs de résultats;
 - la concentration doit être le fruit d'un processus de *délibération et de choix politique*. Ceci souligne l'importance du débat politique sur les choix devant gouverner la conception du programme et l'urgence d'initier ce processus dans les plus brefs délais;
 - la concentration impliquera un *nombre d'indicateurs réduit*. Certaines régions pilotes ont de très nombreux indicateurs, mais aucun d'entre eux ne reflètent les véritables motivations de l'action politique;
- quel que soit l'indicateur de résultat sélectionné, *des valeurs de référence et des cibles sont essentielles*. Elles peuvent être *quantitatives* ou *qualitatives*;
 - dans certains cas (p.ex. les mesures de soutien aux grandes entreprises), *des évaluations contrefactuelles de l'impact* sont envisageables, à travers une comparaison des performances des entreprises ayant bénéficié d'une aide et des entreprises de taille similaire n'en ayant pas bénéficié. Dans d'autres cas, *des évaluations basées sur la théorie* semblent plus appropriées, à travers des études de cas, des entretiens individuels ou en groupe. Dans le secteur des transports, des données statistiques *avant-après* sur le comptage du trafic et les types de transport utilisés pourraient permettre d'évaluer l'impact;
 - enfin, il est important de garder à l'esprit que *les indicateurs ne nous disent pas tout*. L'évolution de l'indicateur de résultat doit susciter un débat et ne doit pas être considérée comme une conclusion définitive sur les performances de la politique.

Vous pouvez consulter les entretiens menés avec certaines régions pilotes dans cette édition de *Panorama*, aux pages 9-11.

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents d'orientation:

http://ec.europa.eu/regional_policy/information/evaluations/guidance_fr.cfm#2



CADRE DE PERFORMANCE – QUELLE SIGNIFICATION?

Le règlement proposé⁽¹⁾ pour la période 2014-2020 suggère l'intégration d'un «cadre de performance» en tant qu'élément de la politique de cohésion, dont l'orientation a désormais été recentrée sur les résultats. L'idée derrière ce concept est de convenir, pour chaque programme, d'une série d'«étapes» clés qui feront l'objet d'un suivi étroit par les États membres et la Commission européenne, et dont la réalisation pourra avoir des répercussions financières aussi bien positives que négatives. Les étapes seront fixées pour 2016, 2018 et 2022 et pourront inclure des mesures de mise en œuvre telles que la publication d'appels à propositions, ainsi que des indicateurs financiers et des indicateurs de réalisation.

Les propositions de la Commission prévoient que les États membres et la Commission suivent l'avancement des programmes par rapport aux objectifs fixés par le moyen de rapports annuels. En cas de progression insuffisante, la Commission pourra formuler des recommandations.

La Commission et les États membres exerceront un premier bilan formel en 2017 afin d'identifier tous les éléments du programme en retard sur leurs objectifs. Une fois encore, ce bilan pourra mener à des recommandations de la Commission. Les États membres devront alors réagir, soit en accélérant la mise en œuvre, soit en reprogrammant les fonds.

Après l'évaluation de 2019, la Commission procédera à l'allocation de la réserve de performance. Cette réserve de performance se compose des 5% (par État membre, catégorie de région et Fonds) non attribués aux programmes au début de la période de programmation. Les États membres proposeront à la Commission les priorités auxquelles la réserve pourrait être attribuée. La réserve ne peut être allouée qu'aux priorités ayant réalisé leurs étapes.

La Commission aura également la possibilité de suspendre tout ou partie d'une priorité en cas de preuve attestant, à la suite de l'évaluation des performances de 2019, qu'une priorité n'a pas réalisé ses étapes. Cette mesure de suspension de paiement ne sera pas appliquée automatiquement, au seul motif que les objectifs n'ont pas été atteints. La Commission suspendra les paiements uniquement dans le cas où un État membre n'aurait pas pris les mesures correctives qu'il aurait dû prendre en temps utile.

Les corrections financières constituent un dernier élément du cadre de performance. Celles-ci ne peuvent être appliquées qu'à la clôture du programme, en cas de grave contre-performance. Pour établir une insuffisance grave, il convient de déterminer si celle-ci résulte de circonstances inévitables ou de facteurs externes imprévisibles majeurs et si des actions correctives ont été prises ou non par l'État membre concerné. Les détails de cette procédure seront décrits par la Commission dans un acte délégué.

(1) Règlement portant dispositions communes, Articles 18-20.



EXPÉRIMENTER LA NOUVELLE APPROCHE – RÉSULTATS SUR LE TERRAIN

La plus forte orientation sur les résultats de la Politique de cohésion 2014-2020 nécessitera quelques modifications stratégiques au niveau opérationnel. Les indicateurs de résultats de chaque programme feront l'objet d'une concertation et d'un suivi. Pour expérimenter la nouvelle approche, la Commission européenne a invité un nombre représentatif de régions à prendre part à un exercice pilote. *Panorama* s'est entretenu des défis pratiques que pose cette nouvelle approche avec quelques-uns des participants.

BALÁZS PICHLER, AGENCE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT, HONGRIE

Dans le contexte qui est le nôtre en Hongrie, le plus grand défi est clairement de focaliser nos ressources, nos fonds, sur un nombre limité de domaines dans lesquels nous souhaitons apporter des changements et obtenir des résultats.

À l'évidence, cela implique un changement radical par rapport à l'actuelle Politique de cohésion «centrée sur l'absorption», qui met l'accent sur l'utilisation de tous les fonds disponibles. Il en résulte que sur la période de programmation actuelle, les fonds sont consacrés à des interventions variées, si bien que ses résultats sont parfois difficiles à mesurer.

En ciblant nos fonds sur un nombre restreint de changements à réaliser, nous nous exposerons à de nombreux défis. Tout d'abord, les changements et les résultats que nous attendons de la Politique de cohésion devront faire l'objet d'un large consensus entre les différentes parties prenantes, étant donné qu'à l'avenir, certains besoins de développement ne seront pas satisfaits par la Politique de cohésion, ce qui engendra inévitablement du mécontentement.

Deuxièmement, pour parvenir à ce large consensus, nous devons commencer suffisamment tôt à préparer les programmes de la prochaine période.

Le plus grand défi pour nous sera peut-être de trouver le bon équilibre entre changements ambitieux et réalistes.

Implication des parties prenantes

La nouvelle approche orientée sur les résultats requiert indéniablement une plus grande implication des parties prenantes. Pour initier ce processus, nous prévoyons de poursuivre l'exercice pilote, avec le concours de la Commission européenne. Nous prévoyons d'organiser une journée pilote pour chacune des autorités de gestion en Hongrie.

Le plus grand défi de la nouvelle approche, indépendamment de la définition des changements et des objectifs que nous voulons réaliser, est de choisir la méthode que nous utiliserons pour mesurer la contribution de la Politique de cohésion à ces objectifs.

Des indicateurs de résultats fiables

La première étape consistera à sélectionner des indicateurs de résultats fiables et stables, suffisamment proches de nos interventions et à même de mesurer le changement que nous voulons réaliser.

Mais ne nous leurrions pas: il y aura toujours des facteurs externes qui influenceront les valeurs de nos indicateurs de résultats. Par conséquent, nous devons planifier dès à présent la façon dont nous allons dissocier les effets de ces facteurs externes des effets généraux et dont nous allons identifier la contribution apportée par la Politique de cohésion. Cela nécessitera une planification précoce et une étroite coopération entre la programmation, le suivi et l'évaluation.





MAURO TERZONI, CONSEIL RÉGIONAL DES MARCHES, ANCÔNE, ITALIE

Selon moi, cette nouvelle approche ne constitue pas un changement révolutionnaire de la Politique de cohésion, mais plutôt un affinage ingénieux de son approche. Nous sommes en effet confrontés aux indicateurs, aux objectifs, aux résultats, aux impacts, aux évaluations, etc. depuis plus de 30 ans. Nous nous trouvons aujourd'hui aux portes d'une nouvelle ère, où les résultats ont leur importance et où nous pouvons profiter des enseignements tirés de nos précédentes tentatives et expériences.

J'assimile plutôt cette évolution à un changement de mentalité. Nous devons d'abord commencer à réfléchir à ce que nous voulons changer dans notre région et à la manière dont nous voulons le faire. Nous devons nous pencher sur ce qui est réalisable, plutôt que de nous enliser dans les mécanismes et les procédures. C'est là que réside selon moi le plus grand défi.

Implication des parties prenantes

Depuis les balbutiements de la Politique de cohésion, notre région s'est caractérisée par une forte collaboration entre les différents acteurs socioéconomiques. Les villes, les provinces, les acteurs sociaux et économiques ainsi que les diverses parties prenantes participent aux différentes étapes de la période de programmation, pas seulement l'autorité de gestion mais l'ensemble des services régionaux impliqués dans la mise en œuvre du programme.

Le nouveau défi se rapporte à la nécessité de se doter d'une politique mieux ciblée, comme l'indiquent les priorités thématiques et la définition de cibles. Pour pouvoir définir aussi clairement les résultats, il est indispensable, à mes yeux, que les parties prenantes soient davantage impliquées. De la même manière, pour établir des cibles claires, il est nécessaire de définir une stratégie précise. Dans ce contexte, il sera plus facile pour tous les acteurs de comprendre quels éléments sont en jeu et comment ils seront influencés par la nouvelle approche. La fixation de cibles permet de définir de façon plus pointue «l'ampleur» des résultats que nous souhaitons atteindre.

Un programme orienté sur les résultats demandera un partenariat solide étant donné qu'il mesurera non seulement l'efficacité de l'administration mais également la capacité de la région des Marches dans son ensemble.

Une de nos approches consistera à assurer la transparence des résultats obtenus par le passé. Nous avons conçu un plan d'évaluation qui sera utilisé à l'entame des différents programmes. Cela permettra aux partenaires et aux parties prenantes de comprendre ce que nous avons accompli par le passé, ce qui est réalisable aujourd'hui, quelles sont les difficultés que nous avons rencontrées, etc. De cette manière, ils bénéficieront des expériences précédentes afin de mieux calibrer leurs futures suggestions et recommandations.

Les futures activités doivent par ailleurs être planifiées sans délai, non seulement pour être en harmonie avec la notion de conditionnalité *ex-ante* mais aussi pour laisser le temps aux parties prenantes et aux partenaires de contribuer à la conception de la stratégie.

Les principaux défis

Au niveau administratif, l'avenir sera moins placé sous le signe des processus, comme cela a été le cas par le passé, que sur les résultats. En d'autres termes: moins sur la dépense que sur son utilisation. À l'avenir, les efforts des autorités de gestion seront moins portés sur les contrôles et sur les audits et davantage sur la qualité/quantité des effets du programme.

Pour garantir une évaluation correcte des résultats du programme, il sera nécessaire de se doter de systèmes d'évaluation et de suivi capables d'estimer la valeur ajoutée de l'intervention financée. Cela nécessitera des statistiques améliorées (indicateurs de contexte) qui permettront de définir les valeurs de référence et les valeurs cibles afin de pouvoir mesurer le «changement».

L'évaluation des effets de la politique implique également de rendre des comptes et rend les politiques comparables, ce qui peut rendre d'autant plus délicate la mise sur pied d'un programme orienté sur les résultats.





CHRISTIAN LINDELL,
SCANIE, SUÈDE

Aux yeux de la Scanie, un des défis majeurs de cette nouvelle approche sera de définir les objectifs des domaines d'intervention, a fortiori là où nous sommes incapables de mesurer aujourd'hui les effets directs des interventions sur le nombre d'entreprises ou l'emploi.

Il faut bien comprendre que l'utilisation d'indicateurs n'est pas toujours la meilleure façon de mesurer les effets importants. L'évaluation continue et les études de cas sont souvent plus appropriées.

Par le passé, nous avons probablement été trop dépendants de la mesurabilité des effets généraux au niveau macroéconomique. Nous devons prendre conscience que nous ne créons pas nécessairement de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises. En réalité, nous nous employons à construire des structures et des réseaux favorisant la croissance. Si nous comprenons cela, nous pouvons plus facilement nous concentrer sur des facteurs clés, tels que la mesure du nombre de connexions de nos réseaux, et utiliser des enquêtes pour demander aux participants d'évaluer l'utilité des liens.

Implication des parties prenantes

Je pense que cette nouvelle politique sera accueillie avec enthousiasme et soulagement par les porteurs de projets et parmi nous, qui devons gérer en pratique le système d'indicateurs actuel. Nous n'aurons plus à nous évertuer à mesurer des choses dont la plupart reconnaissent qu'elles sont difficiles, voire impossibles, à mesurer.

Toutefois, nous devons toujours trouver des moyens de répondre aux questions légitimes de nos politiciens quant à l'impact de leurs actions et leur offrir des sources d'informations autres que les indicateurs afin de répondre à leurs questions sur l'impact du programme. Dans notre région, nous avons abondamment utilisé l'évaluation en continu comme instrument pour fournir de telles informations.

Nouveaux défis

Si nous souhaitons changer la structure des indicateurs, nous devons faire preuve d'un solide sens politique des responsabilités et accepter le fait que certaines problématiques ne peuvent pas être mesurées à l'aide des seuls indicateurs et qu'elles doivent être traitées avec d'autres outils, comme des études de cas et des évaluations en continu.

Cela implique également que les auteurs du programme et les sponsors des projets fassent preuve d'une meilleure crédibilité lorsqu'ils affirment que les efforts conduiront en définitive à une croissance accrue et à l'emploi, même si les effets des contributions individuelles sont difficiles à mesurer.

Bon nombre des projets sont destinés à bâtir des réseaux et à créer de nouvelles structures de collaboration et, bien que nous ne puissions pas en mesurer directement les effets sur les nouvelles entreprises ou les emplois créés, nous devons procéder à une analyse nous permettant de démontrer que nous sommes néanmoins susceptibles d'en retirer des bénéfices. Nous devons également réussir à faire accepter que les programmes menés en Europe du Nord sont de moindre importance par rapport au PIB et que nous serons difficilement capables d'en mesurer les effets au niveau macroéconomique.

Nous devons également avoir à l'esprit que les conditions diffèrent largement entre les régions et qu'il convient d'en tenir compte lors du choix des défis et des indicateurs. Étant donné que dans ce monde, nous devons faire face à de nombreux impondérables, je suis d'avis que les régions seraient davantage intéressées par la mise sur pied de programmes très ciblés si ces derniers étaient plus flexibles et s'il était plus facile de les changer.



INDICATEURS CLÉS: CONTRIBUER AU SUIVI DU PROGRÈS DANS NOS RÉGIONS

Des centaines de programmes et de projets sont mis en œuvre dans le cadre de la Politique de cohésion de l'Union européenne. Pour permettre à la Commission de se tenir au fait des principales réalisations et des progrès, un ensemble d'«indicateurs clés» s'applique à ces différents programmes. Ces indicateurs fournissent une base d'informations en temps presque réel venant appuyer les messages clés de la politique régionale et montrer les progrès réalisés par rapport aux objectifs.

La Politique de cohésion est une politique décentralisée. Les États membres et les régions de l'Union européenne décident de leurs objectifs, conçoivent des programmes opérationnels visant à les atteindre, négocient avec la Commission et mettent en œuvre des programmes. Cela garantit que la Politique de cohésion soutient ce dont les habitants d'une région donnée ont réellement besoin, conformément au principe de subsidiarité de l'Union.



Les centaines de programmes couvrent un très large spectre d'activités. C'est là un atout essentiel de la Politique de cohésion, mais qui place également la Commission dans une situation délicate puisqu'il devient dès lors beaucoup plus difficile de répondre à la simple question «Quels sont les réalisations de la politique de cohésion?». Il est pratiquement impossible de dresser un inventaire exhaustif des résultats engendrés par les programmes étant donné que chacun vise à répondre de façon différente aux besoins de sa région.

C'est pourquoi, en 2006, la Commission a intégré dans sa Politique de cohésion quelques indicateurs communs appelés «indicateurs clés», dans le but de mesurer certaines opérations parmi les plus courantes. Bien que ces indicateurs ne puissent pas saisir toutes les informations, ils permettent néanmoins à la Commission européenne, de même qu'à toutes les parties intéressées, d'être informées de certaines réalisations importantes menées à bien dans les régions européennes.

Même si l'emploi d'indicateurs clés n'est pas obligatoire, la plupart des programmes opérationnels les utilisent dans leurs rapports annuels. Nous savons par exemple qu'à la fin de l'année 2010, les programmes actuels avaient créé 185 000 emplois, offert un accès Internet à large bande à plus de 850 000 personnes et raccordé 3,5 millions d'autres personnes à un système de traitement des eaux usées.

La qualité et la fiabilité des rapports et de ces indicateurs clés s'améliorent d'année en année. Il s'agit d'un élément crucial, étant donné qu'ils constituent une caractéristique importante des futurs règlements régissant la Politique de cohésion. À l'avenir, la Commission sera en mesure d'adresser chaque année au Parlement européen, à la Cour des comptes et au grand public un rapport sur l'utilisation des ressources de la Politique de cohésion, ce qui permettra de contribuer utilement aux discussions relatives à ses résultats.

POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/2007/working/wd7_indicators_en.pdf

L'INNOVATION DANS LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

Une croissance économique durable passe toujours par la capacité de changement et d'innovation des économies régionales. Malgré les nombreuses contraintes liées à des facteurs tels que l'éloignement de l'Europe continentale, la taille réduite de leur marché ou l'absence d'une masse critique, la plupart des huit régions ultrapériphériques d'Europe se sont fixées comme objectif prioritaire d'élargir la gamme de leur activité économique en incitant leur secteur commercial à créer des biens et services à plus grande valeur ajoutée.

Plusieurs exemples de projets innovants actuellement mis en œuvre ont ainsi permis d'attirer l'attention sur les avantages manifestes et les potentialités de recherche et d'innovation des régions ultrapériphériques, sur la base de leur situation géographique particulière et de leurs caractéristiques morphologiques. Les initiatives entreprises méritent d'être saluées, notamment dans les domaines suivants:

- énergies renouvelables;
- recherche marine;
- santé tropicale; et
- biodiversité.

Selon l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), tel que modifié par la décision du Conseil européen du 29 octobre 2010 modifiant le statut à l'égard de l'UE de l'île de Saint-Barthélemy, on distingue huit «régions ultrapériphériques» dans l'UE: les quatre départements et régions d'outre-mer français (Guadeloupe, Guyane française, Martinique et Réunion); une collectivité d'outre-mer (Saint-Martin); les deux régions portugaises autonomes (les Açores et Madère); et une communauté autonome espagnole (les îles Canaries). Depuis le 1^{er} janvier 2012, Saint-Barthélemy n'est plus une région ultrapériphérique car elle fait désormais partie des «Pays et Territoires d'Outre-Mer» (PTOM). Enfin, il convient de noter que, conformément à l'article 355(6) du TFUE, la France a introduit une demande officielle le 26 octobre 2011 auprès du Conseil européen en vue de modifier le statut de Mayotte vis-à-vis de l'UE. Actuellement définie comme un PTOM, l'île deviendra une région ultrapériphérique à partir de janvier 2014.

Plusieurs autres secteurs pourraient toutefois bénéficier d'un développement ultérieur:

- la recherche agricole et agro-alimentaire;
- l'atténuation des effets du changement climatique;
- l'astrophysique et le secteur aérospatial; et
- la volcanologie et la sismologie.

L'utilisation efficace des financements disponibles pour soutenir les actions dans le domaine de la recherche, du développement technologique et de l'innovation (RDTI) relève d'un effort constant tant de la part des gouvernements nationaux qu'au niveau européen. Les avantages économiques, sociaux et environnementaux de ces investissements sont importants à la fois pour ces régions et pour l'ensemble de l'UE. Plusieurs conférences et séminaires organisés en Martinique, dans les Açores et à la Réunion ont permis de constater le dynamisme et l'intérêt réels qui animent les parties prenantes dans leur recherche d'un soutien et d'une meilleure utilisation des fonds européens pour accroître les investissements dans la recherche et l'innovation.

Il n'existe pas une politique d'innovation universelle: la diversité régionale est un atout qui préconise des approches différentes sur la voie de la croissance à travers la «spécialisation intelligente». Pour voir leurs efforts couronnés de succès, les régions ultrapériphériques doivent miser sur leur propre combinaison d'atouts, d'avantages endogènes, de compétences et d'idées afin de s'imposer sur un marché mondial et valoriser leurs potentialités inexploitées.

EXEMPLES DE PROJETS



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Îles Canaries – El Hierro 100 %

Ce projet se divise en trois programmes différents, à développer et mettre en œuvre:

1. Sources d'énergies renouvelables à 100 % pour le programme d'approvisionnement en électricité
2. Programme d'économies d'énergie
3. Programme de transports (conversion des combustibles fossiles en transport écologique)

Au cours de la première phase, l'objectif du projet sera de satisfaire à 70-80 % des besoins en électricité de l'île par le biais de différentes activités. La plus innovante consistera à mettre en œuvre une centrale hydro-éolienne, avec l'objectif de couvrir et d'atteindre une pénétration directe du réseau par l'énergie éolienne de 30 %.

Durée du projet: 2003 – en cours

Coût total: 64 600 000 EUR

Participation de l'UE: 500 000 EUR

POUR EN SAVOIR PLUS

www.goronadelviento.es/index.php



BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Madère – Unité d'évaluation des déchets solides

Tel que défini dans le programme stratégique de gestion des déchets solides de l'île, ce projet d'installation de gestion des déchets solides consiste à installer les infrastructures et l'équipement nécessaires pour l'intégration et l'optimisation adéquates des activités liées à la collecte et au transport des déchets, la collecte sélective et le recyclage, la valorisation, le traitement et l'élimination finale.

Durée du projet: 1996-2009

Coût total: 152 576 EUR

Participation de l'UE: 102 081 EUR

POUR EN SAVOIR PLUS

www.valorambiente.pt/etrs-meia-serra



INNOVATION/TRANSFORMATION DU SECTEUR AGRICOLE

Martinique – FIBandCO

FIBandCO donne un second souffle aux troncs de bananiers. Une technologie innovante et un procédé écoresponsable permettent en effet de transformer ceux-ci en un placage naturel. Valorisant une ressource inexploitée et rapidement renouvelable – tout en évitant la déforestation – les produits FIBandCO recueillent tous les suffrages pour leurs qualités esthétiques, leur originalité et leur durabilité.

Durée du projet: 2010-2012

Coût total: 1 211 000 EUR

Participation de l'UE: 500 499 EUR

POUR EN SAVOIR PLUS

www.fibandco.com

LA SPÉCIALISATION INTELLIGENTE

Les régions ultrapériphériques ont entamé la rédaction de leurs stratégies d'innovation régionales et ont commencé à participer activement à la plateforme de la spécialisation intelligente (Plateforme S³). Un séminaire sur le thème de la spécialisation intelligente se tiendra en juin 2012 dans les Açores, avec le soutien de l'Institut de prospective technologique. Cet événement sera l'occasion pour toutes les parties intéressées d'échanger leurs points de vue sur ces stratégies et d'effectuer les meilleurs choix au niveau régional.

La plateforme S³ est un réseau de représentants et d'experts régionaux européens visant à soutenir les régions dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de spécialisation intelligente. La spécialisation intelligente repose sur des principes et un concept importants pour la politique d'innovation. Tout d'abord, elle est fondée sur une analyse approfondie des atouts de chaque région (laboratoires particulièrement dignes d'intérêt dans les domaines de la biodiversité, des énergies renouvelables, des ressources marines, etc.). Ensuite, à travers la concentration des ressources humaines et financières limitées dans quelques secteurs prometteurs spécifiques présentant des avantages concurrentiels au niveau mondial, elle soutient les pays et régions dans leurs efforts de consolidation de leur capacité d'innovation. L'objectif global est de promouvoir une utilisation efficace et coordonnée des investissements publics en faveur d'une croissance innovante, en bâtissant des stratégies pluriannuelles suivies et conseillées par une équipe d'experts afin de favoriser le partage des bonnes pratiques entre les régions.

Les régions ultrapériphériques figurent parmi les premières régions de l'UE à s'engager dans des stratégies d'innovation régionales dans le cadre de ce nouveau concept économique. L'occasion leur sera donc donnée de prouver leur engagement politique et leur enthousiasme pour la promotion d'une croissance intelligente, durable et inclusive à travers la mise en valeur de leurs atouts et de leur capacité d'innovation régionale.

Cet engagement contribuera certainement à accroître la productivité et la compétitivité, en créant de nouveaux emplois et en instaurant une meilleure qualité de vie pour les citoyens de la région concernée. Bien entendu, ce passage à l'innovation doit s'accompagner d'une évolution de la culture d'entreprise. Des systèmes d'innovation efficaces devront ainsi permettre de mobiliser les capacités intellectuelles et entrepreneuriales nécessaires afin de créer des environnements commerciaux favorables à l'innovation pour les PME en particulier, et ce non seulement dans le secteur des hautes technologies mais dans tous les autres également.

LE DEUXIÈME FORUM DES RÉGIONS

ULTRAPÉRIPHÉRIQUES se tiendra les 2 et 3 juillet 2012 à Bruxelles, en Belgique.

Le premier Forum en 2010 a rassemblé plus de 500 participants. Parmi les participants figuraient des représentants des régions ultrapériphériques, des responsables politiques issus des niveaux européens, nationaux et régionaux, ainsi que des personnalités de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé.

Ce deuxième Forum se déroulera dans le même esprit, alors même que des propositions de futures politiques européennes sont à l'ordre du jour dans nombre de secteurs ayant un impact majeur sur les régions ultrapériphériques. Par ailleurs, il succède de peu à une nouvelle communication de la Commission européenne sur la stratégie future des régions ultrapériphériques, qui sera adoptée en juin 2012.

Les discussions porteront sur les questions majeures relatives au développement des huit régions ultrapériphériques de l'UE dans le cadre de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Le Forum donnera l'occasion à toutes les parties concernées d'échanger leurs points de vue sur des sujets tels que la «croissance bleue» (une stratégie à long terme visant à soutenir la croissance dans le secteur maritime), la modernisation de l'agriculture, les défis environnementaux, les questions sociétales, l'emploi, l'innovation et la compétitivité des entreprises.

Pour plus d'informations, consultez:

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/rup2012/index_fr.cfm

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/home>

PRÉSIDENTE DANOISE DE L'UNION EUROPÉENNE: EU2012.DK



«L'un des principaux défis de la présidence danoise réside dans la nécessité de consolider la situation financière, tout en créant une croissance économique et des emplois.»

La première moitié de l'année 2012 voit le Danemark assumer la présidence du Conseil de l'Union européenne. Stefan Emanoil Ilcus, premier secrétaire de la représentation danoise auprès de l'UE et président du groupe de travail «actions structurelles», définit les priorités de la présidence danoise relatives à la politique de cohésion.

Nous traversons une période difficile en Europe. Quelles sont, de manière générale, les principales priorités de la présidence, et que peut-on faire pour rétablir la confiance des marchés et la croissance économique?

La présidence danoise distingue quatre grandes priorités: garantir (1) une Europe responsable, (2) une Europe dynamique, (3) une Europe écologique, et (4) une Europe sûre. Un défi majeur réside dans la nécessité de consolider la situation financière, tout en créant une croissance économique et des emplois. La consolidation deviendra possible à travers une meilleure coordination macroéconomique de l'UE, se traduisant par un suivi plus efficace des économies de tous les États membres et permettant à ces derniers d'établir des programmes de stabilité et de convergence nationales ainsi que des programmes de réforme nationale. La présidence danoise travaille par ailleurs à l'amélioration ultérieure des mesures de coordination pour les pays de l'Eurozone et à la régulation du secteur financier afin de réduire au minimum le risque d'une nouvelle crise. La croissance et la création d'emplois passent par l'adoption de réformes structurelles par les États membres, un nouveau budget sur sept ans qui soutient la croissance et l'emploi, et la revitalisation des marchés intérieurs, y compris la création d'un marché unique numérique.

Quelles sont les priorités de la présidence dans le domaine de la politique de cohésion?

Malgré la crise économique, il convient de rappeler que la politique de cohésion figure parmi les plus belles réussites de l'intégration et de la solidarité européennes. Elle a joué – et continue de jouer – un rôle important dans l'instauration d'une convergence entre les régions et pays de l'UE. La présidence danoise considère cette politique comme un élément fondamental pour préparer l'Europe aux défis actuels et à venir. C'est pourquoi nous devons travailler à des objectifs communs: l'augmentation de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi par euro dépensé, et la garantie que la politique saura répondre aux attentes.

La politique de cohésion *doit* être ciblée et axée sur les résultats. Cela vaut également pour le processus des négociations, que nous comptons faire avancer autant que possible. La portée des mesures en faveur de la cohésion est très vaste, et nous souhaitons progresser de concert tant avec le cadre financier pluriannuel [CFP] qu'avec la réglementation de la politique de cohésion, bien que la législation relative à cette dernière ne puisse être finalisée sans un accord définitif du Conseil sur le CFP.

En effet, le CFP figure à l'ordre du jour de cinq des six réunions du Conseil des affaires générales prévues pendant la présidence, reflétant ainsi l'importance accordée à l'avancement de ces négociations.

«Malgré la crise économique, il convient de rappeler que la politique de cohésion figure parmi les plus belles réussites de l'intégration et de la solidarité européennes.»

La négociation sur les mesures législatives de la politique de cohésion après 2014 est un processus à plusieurs facettes auquel participent différents acteurs. Quelle est votre approche pour faire avancer le processus et nouer des compromis? Quels sont les éléments du paquet de mesures particulièrement importants à vos yeux?

Nous devons éviter de nous laisser dépasser par certains des nouveaux concepts présents dans les propositions de la Commission – la conditionnalité *ex ante*, le cadre de performance et la concentration thématique – sans parler de la programmation stratégique, la gestion et le contrôle, et la gestion financière. Bien entendu, ce sont là autant d'éléments importants. Les modifications proposées seront introduites en suivant une méthode précise, et je suis persuadé que nous pourrions trouver des solutions pratiques et apporter des améliorations ciblées à une proposition en apparence complexe. Du reste, une attention renforcée et l'accent placé sur les résultats sont toujours bienvenus.

En collaboration avec les présidences polonaise et chypriote, qui précèdent et suivent respectivement la présidence danoise, nous avons divisé le processus des négociations

en une série de blocs thématiques. Pendant les premiers mois de la présidence, nous avons abordé certaines de ces thématiques, comme par exemple la simplification, la gestion et le contrôle, les grands projets, les opérations générant des recettes, la programmation stratégique et la concentration thématique. Cette approche s'est avérée efficace. Toutefois, en fin de compte, les progrès réalisés dépendent entièrement de la volonté des délégations nationales à les voir réalisés.

Comment collaborez-vous avec les autres membres du trio de présidences, à savoir la Pologne et Chypre?

La coopération entre les trois présidences est très étroite et fondée sur une approche constructive et une coordination rigoureuse. Cela a grandement contribué au passage en douceur de la présidence polonaise à la présidence danoise sans transiger aucunement sur le dynamisme du processus des négociations. Nous espérons qu'il en ira ainsi également lorsque les chypriotes reprendront le flambeau le 1^{er} juillet. D'ici là les négociations auront sans doute atteint un stade relativement avancé, et il sera dès lors fondamental de pouvoir poursuivre sur notre lancée.

Comment envisagez-vous la coopération avec le Parlement européen?

Étant donné que la politique de cohésion est soumise à la procédure législative ordinaire, le Conseil devra travailler en étroite collaboration avec le Parlement. Nous avons adopté une approche résolue à l'égard du Conseil, en prévoyant des réunions des groupes de travail ciblées, des réunions bilatérales avec les délégations et des discussions lors du Conseil des affaires générales d'avril et de juin. Mais pour empêcher toute divergence inutile entre les colégislateurs et accroître les possibilités de trouver un accord le plus tôt possible, nous resterons en contact étroit avec le Parlement tout au long du processus des négociations.



SIMPLIFIER LA FUTURE POLITIQUE DE COHÉSION

La simplification est l'une des attentes les plus récurrentes concernant la nouvelle politique de cohésion pour la période 2014-2020.

La Commission européenne a formulé des propositions spécifiques visant à accroître la simplification dans différents domaines politiques. Dans la politique de cohésion, certaines de ces propositions s'inscrivent dans le prolongement de modifications déjà introduites, tandis que d'autres sont nouvelles.

La valeur de la simplification

L'objectif principal des propositions de simplification est de garantir une mise en œuvre aisée de la politique et l'utilisation efficace des ressources administratives aux niveaux régional, national et européen.

En effet, l'on s'accorde à dire que des règles simplifiées se traduiront par une réduction de la durée et des coûts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, permettant ainsi de mieux se concentrer sur les résultats. Elles pourront en outre être mieux comprises par les acteurs concernés, au bénéfice de la sécurité juridique.

Autre avantage, une réduction des erreurs et une augmentation de la confiance, apportée par les systèmes nationaux de mise en œuvre.

La Commission européenne entend mener à bien cette simplification par différentes méthodes, et entre autres par l'harmonisation des règles régissant plusieurs fonds relevant du CSC, une flexibilité et une proportionnalité accrues, la clarification des règles de manière à renforcer la sécurité juridique, et la numérisation des documents et procédures.

Les difficultés

La mise en œuvre efficace de ces mesures dépendra des efforts déployés par de nombreuses autorités, organisations et entreprises dans l'ensemble de l'Union européenne.

Il est toutefois évident que, compte tenu des différents contextes nationaux, des modifications pouvant être perçues comme une simplification dans certains États membres seront au contraire considérées comme une complexification dans d'autres. Le défi consiste dès lors à trouver un terrain d'entente et à introduire une certaine flexibilité de manière à simplifier la gestion de la politique de cohésion.

L'expérience a également montré que, parfois, des erreurs sont commises parce que, en dépit de leur modification, les autorités de gestion ou les bénéficiaires continuent d'appliquer les règles en vigueur durant la précédente période de programmation.

C'est pourquoi de nombreuses parties prenantes ont mis en garde contre une réforme radicale des règles. Les propositions de la Commission tiennent compte de cela et proposent uniquement des changements susceptibles d'entraîner une simplification dans la pratique.

Application

Les États membres et toutes les autorités compétentes ont en effet un rôle clé à jouer dans sa mise en œuvre, en veillant à ce que les bénéficiaires en ressentent les effets.

L'objectif premier des propositions de la Commission est celui de la simplification pour les bénéficiaires. Certains éléments de simplification ont également pour effet de limiter les démarches administratives à tous les niveaux, et d'autres s'adressent aux administrations nationales et régionales. Dans certains cas, l'administration publique devra investir dans de nouveaux systèmes d'information, procédures et formations pour permettre aux bénéficiaires de tirer parti de cette simplification.

La simplification, une responsabilité commune

La Commission a évalué ses propositions, et les résultats indiquent qu'il est possible de réduire considérablement la charge administrative pour les bénéficiaires. Cette réduction peut advenir principalement grâce à l'abandon de la gestion «sur papier» au profit de la gouvernance électronique.

La simplification et l'harmonisation des règles d'éligibilité, de même que la réduction des délais de conservation des documents, peuvent aussi avoir un impact non négligeable sur les charges des bénéficiaires.

Mais les modifications de la législation européenne doivent s'accompagner de mesures nationales et régionales visant à simplifier les procédures pour les bénéficiaires.

Les États membres sont donc invités à se fixer des objectifs clairs à cet égard.



Réaliser le potentiel

Si des efforts sont déployés parallèlement aux niveaux européen, national et régional, la charge des bénéficiaires à l'échelon européen pourra être réduite de 25 % par rapport à la période 2007-2013.

Toutefois, pour que cette simplification soit la plus efficace possible, toutes les parties concernées devront apporter leur pierre à l'édifice.

Les parties prenantes, par le biais du partenariat, peuvent jouer leur rôle en veillant à ce que les programmes opérationnels soient élaborés et mis en œuvre dans une perspective de simplification.

Les autorités de gestion, de certification ou d'audit peuvent contribuer à faire en sorte que la législation et les dispositions nationales en vigueur exploitent pleinement les éléments de simplification, et prendre des mesures pour éviter de compliquer à l'excès les dispositions nationales/régionales.

Les autorités nationales peuvent quant à elles procéder à une analyse approfondie et prendre des mesures à l'échelon national pour libérer le maximum de la simplification à la lumière des nouvelles possibilités proposées par la Commission concernant les règlements de la politique de cohésion pour la période 2014-2020. Outre l'introduction des nouvelles méthodes dans le système, les activités telles que la promotion des bonnes pratiques, l'apprentissage mutuel entre États membres, et la formation du personnel auront un effet positif sur la simplification.

Propositions clés

1. Alignement des règles sur celles d'autres fonds du Cadre stratégique commun (CSC)

La nouvelle proposition de réglementation de la Commission prévoit des dispositions communes pour la politique de cohésion, la politique de développement rural et les affaires maritimes et pêche en matière de planification stratégique, d'éligibilité et de durabilité.

Le nombre de documents stratégiques sera par ailleurs réduit; un seul sera désormais nécessaire, pour l'UE et au niveau national, pour les cinq Fonds relevant du CSC (1).

(1) Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

2. Une plus grande flexibilité dans l'organisation des programmes et des systèmes

RÈGLES COMMUNES APPLICABLES À TOUS LES FONDS RELEVANT DU CSC

Par le passé, il est arrivé que des règles d'éligibilité différentes aient été appliquées à différents Fonds relevant du CSC pour des types de projets similaires.

Cela oblige à se familiariser avec plusieurs réglementations et comporte un risque d'erreurs avec des conséquences financières pour les bénéficiaires.

Les propositions pour la période 2014-2020 établissent des règles d'éligibilité communes pour les Fonds relevant du CSC afin de réduire cette complexité. Ces règles européennes devraient être complétées par des règles nationales suivant le même principe.

Pour permettre une certaine flexibilité dans la définition des dispositions nationales et régionales, la mise en œuvre des Fonds relevant du CSC doit se faire au niveau territorial approprié, conformément au cadre administratif de l'État membre.

Plusieurs nouvelles options sont proposées pour accroître la flexibilité. Les États membres et les régions peuvent ainsi planifier les programmes opérationnels du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE) et du Fonds de cohésion (FC) séparément ou conjointement, ajuster jusqu'à 2 % la dotation financière entre les catégories de régions, combiner pour un même projet des subventions émanant de plusieurs instruments de financement de l'UE, financer les activités d'assistance technique horizontales par un seul fonds et fusionner les fonctions des autorités de gestion et de certification.

Ils peuvent également instituer des comités mixtes de suivi et organiser des réunions de réexamen annuel pour les programmes financés par des Fonds relevant du CSC. L'éligibilité des équipements au titre du FSE facilitera aussi la planification intégrée au niveau du projet.

La programmation intégrée est aussi facilitée grâce à la possibilité d'utiliser différents outils tels que les investissements territoriaux intégrés, le développement local mené par les acteurs locaux ou la possibilité de financer un projet via plusieurs Fonds.

NOUVELLE OPTION DES PROGRAMMES MULTIFONDS

Au cours de la période 2014-2020, les États membres auront le choix et pourront élaborer et mettre en œuvre soit des programmes monofonds, soit des programmes multifonds faisant intervenir conjointement le FEDER, le FSE et le FC, selon les pratiques nationales en vigueur.

La mise en place de comités mixtes de suivi et de systèmes conjoints de suivi et de *reporting* peut entraîner une réduction des coûts pour les autorités nationales.

La planification conjointe contribuera à l'adoption d'une approche intégrée de la mise en œuvre de la politique de cohésion.

3. Une proportionnalité accrue

La récurrence des audits peut alourdir considérablement les charges administratives pesant sur les bénéficiaires. La proposition prévoit de limiter les audits de projets.

Toutes les dispositions relatives aux rapports, à l'évaluation, à la gestion et au contrôle des Fonds relevant du CSC doivent être proportionnelles, en termes financiers et administratifs, au niveau de financement alloué.

Des réunions de réexamen annuelles entre la Commission et l'État membre ne seront peut-être pas toujours nécessaires. Compte tenu des délais nécessaires au lancement des

AUDIT LIMITÉ POUR LES PROJETS DE PETITE TAILLE

Dans le programme pour la période 2014-2020, les opérations dont le total des dépenses éligibles est inférieur à 100 000 euros ne pourront pas être soumises à plus d'un audit de la part de l'autorité d'audit et la Commission combinées, et ce pendant toute leur durée.

Cette mesure permettra d'éviter que les bénéficiaires de petits projets soient confrontés à des audits trop nombreux qui auraient pour effet de les détourner des principales activités du projet.

programmes, le premier rapport de mise en œuvre et les premiers documents d'apurement des comptes ne devront pas être transmis avant 2016.

Le travail d'audit de la Commission sera, lui aussi, centré sur les domaines les plus exposés aux risques. Si les autorités d'audit sont efficaces, la Commission limitera ses audits là où les systèmes nationaux de mise en œuvre fonctionnent correctement.

4. La sécurité juridique grâce à des règles plus claires

La clarification et la simplification des règles constituent un important facteur de simplification. Sur la base des expériences passées, plusieurs règles parmi celles appliquées durant la période 2007-2013 ont été modifiées par souci de clarté. Durant la prochaine période, les instruments financiers seront plus diversifiés et les règles plus standardisées afin de limiter les dispositions nationales. Les conditions régissant le financement de projets qui ne relèvent pas du domaine du programme sont, quant à elles, clarifiées. Une approche facultative du taux forfaitaire a été ajoutée aux dispositions relatives à la production de recettes.

NOUVELLES RÈGLES RELATIVES À LA GÉNÉRATION DE RECETTES

Les propositions pour la période 2014-2020 présentent une approche plus proportionnée du traitement des projets générateurs de recettes et en simplifient la gestion. Elles prévoient l'application de taux forfaitaires pour déterminer les coûts qui peuvent être supportés par les Fonds en fonction du type de projet. Les États membres peuvent décider d'appliquer ce taux forfaitaire ou opter pour la méthode d'analyse du déficit de financement utilisée précédemment s'ils estiment que le taux forfaitaire n'est pas approprié.

L'exonération reste d'application pour tous les projets relevant du FSE ainsi que pour les projets inférieurs à 1 million d'euros relevant du FEDER, du FC, du FEADER et du FEAMP, afin de limiter les charges liées à ces obligations.



5. Une mise en œuvre plus efficace et un allègement du reporting

Dans plusieurs cas, la simplification donnera également lieu à une diminution immédiate des frais administratifs.

L'intention de la Commission est de proportionner les rapports des autorités de gestion, en les limitant aux éléments essentiels.

Pour la période 2014-2020, les rapports annuels seront considérablement allégés par rapport à la période précédente et se concentreront uniquement sur les informations essentielles relatives aux progrès accomplis. Le premier rapport annuel ne serait présenté qu'en 2016.

Il serait essentiellement constitué de données automatiquement disponibles à partir du système d'information, la partie texte étant réduite.

Les autorités de gestion ne devraient présenter que deux rapports complets (ainsi que le rapport de mise en œuvre final) au cours de la période de programmation.

6. Une diminution des charges administratives pour les bénéficiaires

L'élargissement des possibilités de recours aux méthodes simplifiées en matière de coûts, tout en maintenant et en étendant les options simplifiées mises en place durant la période 2007-2013, permettra de réduire les charges administratives des bénéficiaires. Cela permettra de garantir ce qui suit:

- les coûts simplifiés peuvent être appliqués aux cinq Fonds relevant du CSC;
- les méthodes utilisées actuellement pour établir ces coûts sont maintenues;
- certains taux forfaitaires, coûts unitaires et montants forfaitaires sont établis à l'échelon européen;
- la subvention maximale pour les montants forfaitaires sera portée à 100 000 euros;
- l'utilisation de taux forfaitaires sera autorisée pour divers coûts; et
- il est possible d'utiliser des options simplifiées émanant d'instruments de financement européens et nationaux existants pour des types de projets similaires.

L'introduction de la clôture glissante réduira à cinq ans, contre plus de dix actuellement, la période pendant laquelle les documents doivent être conservés.

UNE EXPÉRIENCE POSITIVE AU DANEMARK GRÂCE AUX COÛTS SIMPLIFIÉS

La ville d'Aalborg, au Danemark, qui gère une série de projets financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER), a pu rapidement constater les avantages offerts par l'adoption de l'approche des coûts simplifiés dans la gestion des projets.

Jusqu'en 2011, tous les projets du FEDER étaient soumis aux règles sur le coût réel, selon lesquelles tous les coûts indirects devaient être accompagnés de la documentation de paiement externe.

«La tâche qui incombait à notre organisation était énorme, car il nous fallait produire des millions de factures couvrant des frais relatifs aux repas, aux déplacements, à l'imprimerie, à la publicité, et ainsi de suite» explique Jonas Kromann, chef de projet à la Ville d'Aalborg.

Début 2011, le département commercial de la ville d'Aalborg a donc converti ses projets et commencé à utiliser un taux forfaitaire.

«La conversion des projets a requis un réel effort, car les options de coût réel et de taux forfaitaire comportent des plans comptables différents. Mais au final, les simplifications résultant de l'application d'un taux forfaitaire ont largement facilité la gestion des projets pris en charge par la ville d'Aalborg», déclare Jonas Kromann.





Simplifier la politique de cohésion pour 2014-2020

Ce rapport est disponible en allemand, anglais, bulgare, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, italien, lituanien, letton, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

7. Vers une gestion fondée sur les résultats: le Plan d'action conjoint

Un Plan d'action conjoint est une partie d'un ou de plusieurs axes prioritaires ou programmes opérationnels mis en œuvre dans le cadre d'une approche axée sur les résultats, dans le but d'atteindre des objectifs spécifiques convenus conjointement par l'État membre et la Commission. Le Plan d'action conjoint est un outil qui permet d'orienter davantage la gestion vers les réalisations et les résultats. Les domaines dans lesquels il peut être appliqué ne sont pas définis mais il peut couvrir aussi bien l'assistance technique que l'intégration durable des jeunes dans l'emploi. Le critère à prendre en compte pour l'utilisation d'un Plan d'action conjoint est la possibilité de définir des cibles solides en termes de réalisations et de résultats.

La gestion financière des Plans d'action conjoints est exclusivement fondée sur les réalisations et les résultats, remboursés via des barèmes standards de coûts unitaires ou des montants forfaitaires applicables à tous les types de projets. Les audits de la Commission et des autorités d'audit portant sur un Plan d'action conjoint auront donc pour unique objectif de vérifier le respect des conditions de remboursement, par exemple la réalisation des réalisations et des résultats convenus.

Lors du recours à un Plan d'action conjoint, l'État membre peut appliquer ses règles financières habituelles pour rembourser les projets. Ces règles ne seront pas soumises aux audits de l'autorité d'audit ou de la Commission. Afin de garantir la sécurité juridique, le Plan d'action conjoint est approuvé par la Commission.

8. «Cohésion en ligne»

La «cohésion en ligne» est un domaine qui offre un important potentiel pour la réduction des charges administratives.

Les propositions de la Commission pour la période 2014-2020 prévoient une utilisation maximale des bases de données existantes de même que la création d'interfaces et d'autres outils devant permettre aux bénéficiaires de ne transmettre les informations qu'une seule fois et de conserver tous les documents sous forme électronique.

S'ils sont appliqués, ces changements permettront de réduire les erreurs lors de l'insertion de données ainsi que les charges administratives liées à l'obtention et au renvoi de documents existants. Ils limiteront aussi les risques de perte de documents et, à long terme, les frais d'archivage.

9. Simplification de la coopération territoriale européenne

Un règlement distinct a été proposé, permettant des dispositions plus adaptées et fournissant aux autorités chargées de la mise en œuvre de la Coopération territoriale européenne un aperçu clair des règles applicables.

Il prévoit notamment la possibilité de couvrir 15 % des frais de personnel par un paiement forfaitaire, une plus grande harmonisation des règles d'éligibilité, et la fusion des fonctions de l'autorité de gestion et de l'autorité de certification.

10. Simplification du Fonds social européen

Des options de simplification spécifiques ont été proposées pour le Fonds social européen (FSE) eu égard à sa nature (nombreuses subventions peu élevées, dépenses essentiellement constituées de frais de personnel, types de projets relativement standard). Le principal changement est l'élargissement des possibilités en rapport avec les coûts simplifiés.

La majeure partie des dépenses encourues dans le cadre d'un projet du FSE est liée aux frais de personnel. Par conséquent, la Commission a proposé que le FSE puisse calculer le total des coûts éligibles du projet sur la base des frais de personnel directs, en ajoutant 40 % au montant de ces coûts. Ce taux est fixé par le règlement et son utilisation ne doit pas être justifiée par les autorités nationales.

La proposition prévoit également un allègement des procédures pour les subventions d'un montant peu élevé, de manière à faciliter l'utilisation des options simplifiées en matière de coûts établies sur une base transparente.

CONSEILS POUR SIMPLIFIER LES PROCÉDURES

1. UNE STRATÉGIE CIBLÉE

L'élaboration d'une stratégie claire et la concentration sur des domaines bien définis permettront de concevoir les programmes d'aide en temps utile. Définir clairement les objectifs et priorités permet également de limiter les systèmes d'aide et les autorités impliquées, réduisant ainsi les coûts.

2. EXPLOITER LES SYNERGIES

Programmes et projets intégrés, cadre juridique commun à l'échelon national ou régional, comités mixtes de suivi, systèmes de gestion et de contrôle communs: toutes ces possibilités permettent une approche sur mesure au niveau des systèmes.

3. OPTER POUR LE NUMÉRIQUE

La mise en œuvre de la politique de cohésion nécessite le traitement de grandes quantités d'informations, nécessaires pour la gestion mais aussi pour l'établissement des rapports. S'il est vrai que les États membres recourent de plus en plus souvent aux échanges d'informations électroniques au sein des administrations, la communication avec les bénéficiaires continue de se faire principalement sur papier. Outre le fait que ce système alourdit le travail des bénéficiaires, il requiert aussi la transcription de quantités de données considérables par l'administration et génère donc des frais supplémentaires qui pourraient pourtant être évités. C'est pourquoi les propositions de la Commission prévoient une obligation pour les États membres de prendre les mesures nécessaires pour permettre l'échange électronique de données avec les bénéficiaires d'ici la fin de 2014. L'efficacité pourrait encore être accrue en allant au-delà des prescriptions réglementaires, notamment en mettant en place des services électroniques communs à destination des bénéficiaires des Fonds relevant du CSC (et des fonds nationaux) et en utilisant efficacement les registres publics (registres des entreprises, bases de données de l'administration fiscale, etc.).

4. UTILISER LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Une fois mis en place, les instruments financiers permettent une utilisation plus efficace et rentable des Fonds, surtout si le secteur privé y contribue comme il se doit. La complexité peut encore être réduite en utilisant les instruments financiers mis à disposition à l'échelon européen, ou en utilisant les conditions standards prescrites par la Commission.

5. APPLIQUER LES MÉTHODES SIMPLIFIÉES POUR LE CALCUL DES COÛTS

Dans certains domaines, le remboursement en fonction des coûts réels demeure l'approche la plus simple et la plus appropriée. Toutefois, dans de nombreux autres cas, les coûts simplifiés représentent une alternative plus efficace. Les taux forfaitaires et les coûts unitaires établis au niveau européen peuvent permettre une utilisation plus rentable de ces options dans le sens où les méthodes de développement ne sont pas nécessaires au niveau national. La possibilité de recourir aux coûts simplifiés appliqués aux politiques européennes et aux régimes d'aide nationaux, et d'utiliser les projets de budgets (dans le cas du FSE), limite également les efforts initiaux des États membres.

6. ESSAYER LES PLANS D'ACTION CONJOINTS

Les Plans d'action conjoints sont un grand pas en avant vers une gestion axée sur les résultats, et sont fondés sur l'extension du principe des coûts simplifiés à tous les types d'opérations. Il peut donc être utile à long terme de mettre en œuvre des Plans d'action conjoints, ne fût-ce que comme opérations pilotes.

7. ÉVALUER LES RISQUES ET S'ADAPTER

La proposition de la Commission envisage un système dans lequel les charges administratives sont liées aux risques. Cela s'applique plus particulièrement aux contrôles et aux audits de gestion, qui seront ajustés en fonction des risques. Alors que, dans le cas des audits, les ajustements se feront par rapport aux dispositions communes à l'échelon européen et aux accords avec la Commission, la fréquence et l'ampleur des contrôles administratifs seront déterminées par les différentes autorités de gestion.

POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/simplification_fr.pdf

Dans un entretien avec des membres de premier plan de la commission du développement régional du Parlement européen, *Panorama* évoque le rôle de la politique de cohésion et les avancées des nouvelles propositions législatives.



LA POLITIQUE DE COHÉSION EST UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Constanze Angela Krehl, membre du Parlement européen, Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates, membre de la Commission du développement régional co-Rapporteur Dispositions communes du règlement des Fonds européens.

Croissance économique et politique de cohésion

Au fil des sommets du Conseil européen, les citoyens ont sans doute l'impression que c'est la consolidation fiscale qui permettra de sauver l'Europe. Or, ce n'est pas du tout le cas. En effet, chaque entrepreneur sait qu'il/elle doit maintenir ses dépenses à un niveau bas, mais seuls les investissements permettront à son entreprise de croître. Et il en va de même pour notre continent. S'il est vrai que les dépenses superflues peuvent nuire grandement à une économie, il n'en demeure pas moins que seuls les investissements permettront de rétablir la croissance dans un pays comme la Grèce.

La politique de cohésion européenne est une véritable politique d'investissement. En soutenant des projets conçus sur mesure pour répondre aux besoins des régions européennes, elle permet de relancer les économies et de renforcer leur position sur les marchés mondiaux.

Au Parlement européen, nous travaillons actuellement à l'élaboration de la politique de cohésion pour la prochaine période de programmation. Mais outre cette planification à long terme, nous répondons également aux besoins actuels des régions d'Europe les plus touchées. Ainsi, par exemple, nous discutons actuellement de la modification d'une règle en vigueur dans le but d'accroître l'impact des dépenses liées à la politique de cohésion dans des pays comme la Grèce.

Rôle du Parlement européen

Nous sommes conscients de l'importance de la responsabilité qui nous incombe, eu égard au rôle de colégislateur du Parlement européen pour la politique de cohésion et du fait que le Règlement général fixe des règles pour cinq Fonds différents (1).

(1) Cinq Fonds: Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fond social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Nous espérons pouvoir nouer une collaboration étroite avec le Conseil et entendons instaurer un échange de vues intense avec les acteurs régionaux. Je veux aboutir à une position forte des régions, par exemple concernant les négociations sur les contrats de partenariat.

Notre objectif est d'adopter les dispositions législatives d'ici la fin de l'année, si les négociations relatives au cadre financier pluriannuel (CFP) sont terminées d'ici là.

Dispositions législatives concernant la politique de cohésion après 2014

Je ne doute pas que nous saurons trouver des compromis satisfaisants pour toutes les questions pertinentes. Nous maintenons des liens étroits avec les différentes parties prenantes et avec les institutions européennes. *L'élaboration du rapport* sur le Règlement général étant répartie entre les coordinateurs des deux principaux groupes politiques du Parlement européen, nous proposerons un rapport qui devrait recueillir un large soutien au sein du Parlement.

Résultats et performance

La décision de concentrer les ressources relativement limitées sur un nombre réduit de priorités est la bonne. Et il va de soi que nous voulons une politique aboutie, capable de maintenir ses promesses. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les performances décevantes d'une région peuvent s'expliquer par des facteurs extérieurs à la politique de cohésion. Et des performances insuffisantes indiquent souvent qu'une région a besoin d'un soutien accru, et non réduit.

C'est pourquoi je ne puis que critiquer résolument l'introduction d'une réserve de performance, qui bénéficie uniquement aux régions performantes et utilise des ressources financières qui auraient pu être allouées à des projets plus urgents.



VERS UN MEILLEUR ÉQUILIBRE EN EUROPE

Lambert van Nistelrooij, membre du Parlement européen, Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens), membre de la Commission du développement régional co-Rapporteur Dispositions communes du règlement des Fonds européens.

Europe 2020 pour toutes les régions

Les États membres de l'Europe doivent faire face à un défi commun. Le traité de Lisbonne réaffirme les principes fondateurs de l'Europe: sa communauté de valeurs, son marché intérieur unique et son aspiration à instaurer une union politique sans cesse plus étroite. La politique de cohésion est fondée sur chacun de ces trois aspects. Près de la moitié des dépenses de l'Union sont affectées à cette politique. Cela concerne tant les investissements dans la R&D (recherche et développement) que dans la concurrence, ainsi que le soutien structurel aux régions plus faibles.

Les principaux défis des années à venir résident dans l'établissement d'une meilleure synergie entre les cinq Fonds régionaux et les Fonds R&D. Nous avons besoin de cette nouvelle approche, en mettant à contribution les capacités inexploitées des États membres plus récents.

Je salue les propositions de la Commission européenne. En effet, un «règlement parapluie» pour les instruments des politiques structurelles intégrés aux objectifs de la stratégie Europe 2020 constitue selon moi une avancée importante vers une cohérence, un impact et une visibilité accrues sur le terrain, dans toute l'Europe. Ce type de règlement permet en effet de sauvegarder l'approche intégrée et l'efficacité de la mise en œuvre de la politique.

Les dispositions communes pour la planification et la programmation stratégiques et la liste commune des objectifs thématiques ouvrent la voie de l'appropriation commune des objectifs de la stratégie Europe 2020. L'économie axée sur la connaissance créera des emplois dans les décennies à venir. C'est pourquoi nous devons coordonner les programmes de soutien de sorte à multiplier les avantages additionnels, autrement dit en instaurant une synergie accrue entre le Fonds de cohésion et Horizon 2020. Cette nouvelle approche est au centre de «l'échelle d'excellence». On ne peut accepter que les États membres plus anciens absorbent environ 90% du financement de la recherche dans l'UE.

Concilier solidarité et intérêt personnel

La cohésion territoriale permet à l'Europe de favoriser le développement simultané des régions moteurs et des régions en développement qui réunissent les conditions requises. Autrement dit, elle récompense les régions moteurs tout en protégeant les régions en développement contre l'approche du «gagnant emporte la mise». Solidarité et intérêt personnel seront conciliés de manière équitable. Nous avons besoin de nouveaux instruments bénéfiques pour l'Europe dans son ensemble, et synonymes également de meilleures perspectives d'emploi pour les régions moins développées, aujourd'hui et dans l'avenir.

Concrètement, nous nous baserons sur les trois concepts essentiels de cohésion territoriale: la concentration, la coopération et la connexion. Les «3 C» forment un vecteur important de l'«échelle d'excellence». La recherche de pointe restera une prérogative des candidats les plus brillants. Cependant, les régions et consortiums des nouveaux États membres présentant un potentiel élevé pourront compter sur le soutien direct des fonds structurels pour miser sur l'excellence présente dans leurs régions.

La nouvelle approche vise à investir dans les infrastructures de R&D et de connaissance en tant que base solide pour la compétitivité future et la création d'emplois. Les fonds structurels remplissent exactement la fonction pour laquelle ils ont été conçus: tabler sur une Europe en équilibre territorial.

Le Parlement en action

Les dispositions législatives post-2014 sont capitales pour la poursuite de l'intégration européenne. Nous ne pouvons accepter de sortir de la crise actuelle avec une Europe encore plus déséquilibrée. C'est pourquoi le Parlement européen place l'accent sur l'importance d'une politique de cohésion à l'échelle de l'Europe. L'efficacité de cette politique est éprouvée. Bien entendu, il nous faudra consolider les synergies dans le cadre de tous les Fonds. La proposition de la Commission européenne nous servira de fondement stable à cet égard. Un premier vote est censé se tenir lors de la session plénière du Parlement européen en septembre 2012.

AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE SAUVETAGE EN MER EN ESTONIE

Le Golfe de Finlande, une étendue d'eau très fréquentée se trouvant entre l'Estonie et le sud de la Finlande, a enregistré ces dernières années une forte augmentation du trafic maritime marchand et de la navigation de plaisance. Pourtant, le niveau de ses capacités d'interventions de recherche et de sauvetage maritime était totalement inapproprié. Un projet transfrontalier financé par le Fonds européen de développement régional [FEDER⁽¹⁾] s'est donc fixé pour objectif d'améliorer les capacités de sauvetage en mer dans la zone et de sécuriser le littoral.

Le projet VOMARE (VOLuntary MARitime REscue), qui a débuté en septembre 2008, est piloté par l'Institution finlandaise des bateaux de sauvetage (Helsinki), une organisation faîtière réunissant des associations de sauvetage en mer volontaires de Finlande et comptant quelque 2 000 sauveteurs en mer et 150 bateaux de sauvetage. Elle travaille en étroite collaboration avec la municipalité estonienne de Vihula dans le but d'améliorer la collaboration entre les systèmes finlandais et estoniens de recherche et de sauvetage maritime volontaires.

Normes internationales

L'un des principaux objectifs du projet était d'améliorer la préparation des services de sauvetage sur la côte estonienne, en le mettant au niveau imposé par les normes internationales afin de permettre au pays d'offrir des services capables de répondre à ses propres besoins et à ceux de ses visiteurs internationaux.

Au cours du projet, clôturé en juin 2011, de nombreuses séances de formation communes ont été organisées afin de normaliser les processus et d'améliorer la communication et la coopération.

Le projet a impliqué 60 volontaires estoniens et quatre villes partenaires: Toila, Vihula, Lohusuu et Mustvee. De nouvelles unités de recherche et de sauvetage en mer, composées de volontaires fraîchement formés, ont été mises sur pied en Estonie. Les formations se sont essentiellement déroulées sur l'île de Bagaskär, qui offrait des infrastructures parfaitement adaptées.

Quatre bateaux de sauvetage entièrement équipés, ainsi qu'une formation approfondie à leur utilisation, ont en outre été fournis aux groupes de sauvetages estoniens. Trois autres bateaux ont également été mis à la disposition des organisations de sauvetage finlandaises.

(1) Programme opérationnel Interreg IVA Baltique centrale 2007-2013.

«La tradition finlandaise du sauvetage volontaire en mer remonte à plus d'un siècle. Aujourd'hui, nous sommes heureux de transmettre notre savoir-faire à l'Estonie», s'est félicité Jori Nordström, directeur opérationnel de l'Institution finlandaise des bateaux de sauvetage.

L'objectif initial du projet VOMARE, né d'un désir naturel d'entraide entre les habitants, était de redynamiser les opérations volontaires de recherche et de sauvetage en mer en Estonie. En renforçant l'autonomie de l'Estonie et en l'aidant à assurer elle-même les services de sauvetage en mer, nous réduisons par corollaire la nécessité pour la Finlande de participer à des missions de sauvetage en Estonie. Quelque 23% des 1 000 missions de recherche et de sauvetage en mer effectuées chaque année par l'Institution finlandaise des bateaux de sauvetage sont menées dans le Golfe de Finlande.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.centralbaltic.eu/component/content/article/6-project-info/296-vomare-voluntary-maritime-rescue

«VOMARE a contribué à la formation et à l'équipement des équipes de sauvetage en mer estonienne, aidant ainsi le pays à sécuriser son littoral.»



Coût total:
990 000 EUR
Contribution de l'UE:
645 000 EUR

UNE SOLUTION DE STOCKAGE LOCAL DE L'ÉNERGIE POUR LES ZONES RURALES

La capacité à générer et stocker l'énergie dans les zones rurales peut apporter une solution au problème coûteux et commun à de nombreuses régions du monde de l'extension des réseaux électriques aux zones reculées. C'est précisément cette stratégie qui est à la base du projet SOPRA – Sustainable Off-Grid Powerstations for Rural Applications – visant à développer un système de stockage de l'énergie indépendant qui peut recevoir et gérer l'électricité générée au niveau local depuis plusieurs sources, comprenant les sources solaire, hydraulique et éolienne.

En plus de fournir une solution d'approvisionnement en électricité rentable dans les zones isolées d'Europe et du monde, la technologie en cours de développement aux Pays-Bas peut également contribuer de manière tangible à l'objectif de l'Europe consistant à accroître la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique.

La distance qui sépare certaines zones rurales du réseau électrique est souvent trop grande, rendant tout raccordement physique peu pratique ou non rentable. C'est pourquoi l'alternative classique pour approvisionner les populations locales en électricité est celle des générateurs diesel, souvent bruyants et dont le coût de fonctionnement est de plus en plus élevé.

Dans le cadre du projet SOPRA, financé par le FEDER (1) et dirigé par ALFEN b.v., le spécialiste néerlandais de la technologie de conversion de l'énergie électrique, deux prototypes de systèmes hors réseau hybrides sont actuellement développés, l'un fixe et l'autre transportable dans un conteneur de 6 mètres. Cela signifie que les sources d'énergie

« SOPRA cherche à proposer une technologie rentable qui tirera au mieux parti des sources d'énergie locales, qu'elles soient solaires, éoliennes ou hydrauliques. »

(1) Programme opérationnel régional pour les Pays-Bas orientaux pour la période 2007-2013.

Evert Raaijen,
directeur du
développement
commercial chez
ALFEN b.v.



Coût total:
1 991 100 EUR
Contribution de l'UE:
497 800 EUR

locales ne doivent pas nécessairement être utilisées tout de suite, mais peuvent au contraire être stockées selon le besoin et fournir une source d'énergie fiable sur demande pour les écoles, villages, hôpitaux et sites de construction dans les zones reculées.

Entre 1,6 et 2 milliards de personnes à travers le monde n'ont pas accès à l'électricité, car un raccordement aux services publics n'est souvent pas viable économiquement. Le stockage hors réseau utilisant une énergie locale et écologique ouvre donc la voie à une foule de nouveaux secteurs.

En effet, l'un des principaux facteurs entravant la diffusion de l'utilisation de l'énergie solaire réside dans le besoin de développer ultérieurement les solutions de stockage actuelles, de sorte à pouvoir les appliquer à des zones reculées et hors réseau.

Le prototype sera prêt en juin 2012 et sera testé de façon extensive dans des zones reculées représentatives des régions visées. La production débutera aux Pays-Bas parallèlement aux tests d'acceptation, créant ainsi de nombreuses perspectives d'emploi.

La nouvelle technologie présente des applications multiples et il existe de nombreux débouchés en Europe et dans les pays en développement.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.sopra-project.com/

UN SYSTÈME D'ENREGISTREMENT EN LIGNE UNIQUE POUR LES ENTREPRENEURS POLONAIS

Le ministère polonais de l'économie vient de lancer un système d'enregistrement d'entreprise en ligne à la pointe de la technologie. Celui-ci fait office de guichet unique, où les entreprises peuvent à la fois s'enregistrer, mettre leurs données à jour et rechercher des informations sur d'autres entreprises.

Ce système central d'enregistrement et d'information de l'activité économique (CEIDG) a été mis sur pied avec l'aide du Programme opérationnel «Économie innovante» 2007-2013 du Fonds européen de développement régional.

Les principaux objectifs du projet étaient de constituer une base de données centralisée des activités commerciales en Pologne et permettre l'enregistrement en ligne des entreprises. L'un des objectifs clés était d'harmoniser les réglementations et les systèmes relatifs aux chefs d'entreprise et de mettre à leur disposition un guichet unique leur offrant des services de qualité.

Tout en réduisant le temps nécessaire à l'enregistrement, le nouveau service permet l'échange électronique de données pertinentes entre les différentes institutions impliquées dans le processus d'enregistrement.

À l'aide d'un profil électronique sécurisé ou d'une signature électronique (avec certificat agréé), un citoyen peut se rendre en ligne pour compléter les formalités nécessaires à l'enregistrement de son entreprise en Pologne. «Une fois son compte créé sur le site officiel (www.firma.gov.pl), l'entrepreneur n'a plus qu'à suivre le guide étape par étape et remplir les informations requises pour enregistrer sa nouvelle entreprise.»

S'il le souhaite, l'entrepreneur peut également préparer sa candidature sur le site et se rendre ensuite physiquement dans un bureau municipal pour signer son inscription en personne.

En cliquant sur le bouton d'envoi du formulaire CEIDG, l'entrepreneur sollicite simultanément l'enregistrement de son entreprise auprès de l'Administration fiscale nationale, de l'Office central des statistiques et du département en charge des assurances sociales. Cela implique qu'il introduira automatiquement une demande de numéro fiscal et d'enregistrement statistique (NIP et REGON). L'enregistrement de la nouvelle entreprise est publié dans les 48 heures sur le site Web national www.firma.gov.pl, mais l'entreprise peut commencer ses activités dès la confirmation de son enregistrement.

«Une fois son compte créé sur le site officiel, l'entrepreneur n'a plus qu'à suivre le guide étape par étape et remplir les informations requises pour enregistrer sa nouvelle entreprise.»

Une fois enregistrés sur le système CEIDG, les entrepreneurs peuvent s'identifier en ligne pour changer leurs données d'enregistrement, suspendre provisoirement leur activité ou même y mettre un terme définitif, sans devoir pour ce faire se rendre à un quelconque guichet public.

La plate-forme offre également la possibilité de mener des recherches sur d'autres entreprises et de trouver les informations nécessaires en vue d'une collaboration avec d'autres entrepreneurs. Le système a été mis en ligne en juillet 2011 et compte en moyenne aujourd'hui quelque 20 000 transactions quotidiennes.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.ceidg.gov.pl



Coût total:
6 900 000 EUR
Contribution de l'UE:
5 800 000 EUR

UNE AGENCE DE RAPPROCHEMENT AIDE LES PME ESPAGNOLES À POURSUIVRE LEURS ACTIVITÉS SOUS UNE **NOUVELLE DIRECTION**

«Ré-entreprise» (Reempresa) désigne une nouvelle approche mise en œuvre dans la région espagnole de Catalogne dans le but de favoriser la cession et la poursuite des activités des petites entreprises en permettant leur reprise par de nouveaux entrepreneurs.

Quelque 95 000 micro-entreprises et PME catalanes ferment leur porte chaque année. Grâce au projet novateur «Reempresa», on espère en sauver au moins 15% tout en maintenant le personnel en poste.

Lancé en 2010, le «Centre de la Reempresa de Catalunya» bénéficie du soutien de l'Association des employeurs catalans (Cecot) et d'une fondation privée de promotion du travail indépendant en Catalogne (CP'AC). Il est cofinancé par la région de Catalogne (Generalitat de Catalunya, Departament d'Economia i Coneixement) et par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Il offre un service de rapprochement physique et virtuel et d'assistance qui aide les petites entreprises à la recherche d'un repreneur à trouver des entrepreneurs potentiellement intéressés. Les entreprises ciblées sont souvent des petites sociétés familiales rencontrant des difficultés de cession ou de poursuite de leurs activités.

Le Centre constitue un point focal d'information et de renseignement sur le processus de rapprochement et aide les gérants potentiels en leur proposant une méthodologie de «ré-entreprise». Il organise notamment des programmes d'information étendus qui visent à mettre en lumière les avantages de l'approche Reempresa pour les entreprises cherchant à céder leurs intérêts et pour les «ré-entrepreneurs» potentiels.

«Les entreprises dont la survie est menacée bénéficient d'une aide à la cession de leurs activités garantissant leur continuité et l'avenir de leurs employés.»

En 2011, le Centre Reempresa a généré 13 «correspondances PME», épargnant au passage 145 emplois. En 2012, après quelques mois seulement, ce nombre de «correspondances PME» a déjà dépassé celui de l'an dernier, ce qui démontre le succès du projet.

Le Centre aide les entrepreneurs potentiels à trouver une nouvelle entreprise dans laquelle s'investir et leur propose parallèlement un accompagnement lors du processus de transfert. Les «ré-entrepreneurs» peuvent racheter ou prendre à bail des éléments d'actifs d'une société existante plutôt que de créer de toutes pièces une nouvelle entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS

Reempresa: www.reempresa.org/?idioma=2

Cecot (Association des employeurs catalans, co-instigatrice du projet): www.cecot.org

CP'AC: www.autoocupacio.org

Generalitat de Catalunya Departament d'Economia i Coneixement: www.gencat.cat

Reempresa sur twitter: @Reempresa

Reempresa sur LinkedIn: www.linkedin.com/groups/Reempresa-3945960



Coût total:

1 700 000 EUR

Contribution de l'UE:

850 000 EUR

LES PRIX REGIOSTARS MONTENT EN PUISSANCE

Le 16 janvier 2012, les 24 finalistes des prix RegioStars 2012 sont venus à Bruxelles (BE) pour y présenter personnellement leurs projets à un jury de spécialistes indépendants de haut vol réunis par la Commission européenne.

L'édition 2012 des prix RegioStars a enregistré un taux de participation record, avec un total de 107 candidatures provenant des quatre coins de l'Union européenne.

Un signe incontestable que le concours a non seulement atteint son objectif de promotion des bonnes pratiques en matière de développement urbain et régional, mais aussi que tous les participants (lauréats et finalistes) bénéficient grandement de cette mise à l'honneur sur la scène européenne. Tout porte à croire que, lors de la remise des prix en juin de cette année, quels que soient les résultats, l'ensemble des finalistes seront acclamés en lauréats.

Jury indépendant

Luc Van den Brande, ancien président du Comité des régions (2008-2010), préside le jury de l'édition 2012. Il assure la coordination d'une équipe de 11 personnes réunissant des spécialistes de l'industrie, de la sphère académique et de sociétés de conseil.

Parmi les qualités recherchées par le jury, citons:

- le caractère novateur du projet;
- l'impact (réel ou attendu) du projet en termes d'objectifs initiaux;
- la durabilité attendue du projet; et
- les résultats du projet en termes de renforcement des partenariats locaux, régionaux et interrégionaux.

L'édition 2013 des prix RegioStars est par ailleurs en préparation et a déjà reçu de très nombreuses candidatures, alors que la date limite de dépôt n'est fixée qu'au 20 avril 2012.

LE CONCOURS

Les prix RegioStars sont décernés depuis cinq ans dans le cadre d'une initiative de la Commission européenne intitulée «Les régions, actrices du changement économique». Son objectif est d'identifier les bonnes pratiques mises sur pied en matière de développement régional et urbain et de mettre à l'honneur les projets originaux et avant-gardistes susceptibles d'intéresser et d'inspirer d'autres régions.

Le concours est divisé en un certain nombre de catégories: Croissance intelligente, Croissance durable, Croissance inclusive, CityStar et Information et Communication.

À la suite d'une première sélection, les 24 auteurs des projets jugés les plus prometteurs sont invités à venir présenter leur projet en personne et à répondre aux questions du jury afin que celui-ci puisse sélectionner le lauréat de chaque catégorie.

Pour pouvoir participer, les projets doivent être cofinancés par les Fonds structurels européens* et mis en œuvre par le biais de différents programmes nationaux, régionaux ou de coopération.

Les candidatures sont soumises au nom du chef du projet ou de son concepteur par (ou avec l'accord de) l'autorité de gestion nationale ou régionale responsable du cofinancement.

* Le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion (FC) ou l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) après le 1^{er} janvier 2000.



Les noms des lauréats du prix **REGIOSTARS 2012** seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix, qui aura lieu **le 14 juin à Bruxelles**.



Des avantages tangibles pour les lauréats et les finalistes

La Commission européenne a récemment contacté tous les anciens lauréats et finalistes afin de solliciter leur avis sur le concours et d'en apprendre un peu plus sur les avantages qu'ils en ont retirés.

Ils ont unanimement répondu qu'ils conseilleraient certainement à d'autres de présenter leurs projets à l'occasion des prochaines éditions!

La plupart d'entre eux estiment avoir retiré des «avantages tangibles» de leur participation: 93% des lauréats l'ont confirmé et 73% des finalistes ont déclaré avoir eu cette même expérience positive.

Aussi bien les lauréats que les finalistes ont souligné les avantages en termes de visibilité et de prestige, de partenariats conclus, de partage d'expériences avec des projets similaires et de motivation personnelle. Selon eux, le concours a été une formidable expérience, qui a permis à leur projet de jouir d'une extraordinaire exposition et d'une publicité inespérée. Beaucoup d'entre eux ont également confié avoir retiré de cette expérience une grande confiance pour la suite de leur carrière.

«Ce concours a été une formidable opportunité de renforcer notre stratégie locale et régionale visant à améliorer le transport urbain durable. Il offre une reconnaissance internationale à une bonne pratique régionale qui reçoit ainsi la possibilité d'être appliquée à travers toute l'Europe», a affirmé un ancien concurrent.

Beaucoup ont estimé qu'ils avaient bénéficié d'une plus grande attention des médias régionaux et nationaux et d'un plus grand soutien politique. Tous ont apprécié la grande crédibilité que le concours leur a offerte aux yeux du gouvernement, des communautés locales et des partenaires potentiels.

Certains participants ont également estimé que le prix avait eu un effet positif sur le moral de leurs troupes. «Nous formons désormais une équipe primée», déclarait un lauréat. Un autre gagnant a évoqué une expérience intéressante, qui a «inspiré et animé notre équipe».

Certains ont mis en évidence l'aspect positif des rencontres avec les équipes des autres projets, qu'ils ont jugées extrêmement utiles et porteuses d'enseignements. «Un bon moyen de collaborer et de partager des compétences, des connaissances et des meilleures pratiques. En somme, d'apprendre les uns des autres», résumait un participant.

De nombreuses sociétés participantes ont clairement retiré des avantages commerciaux de cette expérience: «le prix nous a aidés à consolider nos projets d'avenir. Notre récompense est toujours utilisée comme référence lors de nos soumissions pour des fonds structurels», déclare un lauréat satisfait. Et un autre d'ajouter: «la consécration a attiré de nouveaux partenaires et a stimulé l'intérêt des sources de financements privées».

Un autre finaliste, plus pragmatique, a déclaré que «le concours avait été très utile pour améliorer la position de l'entreprise à l'égard des agences de financement et au sein des organes politiques et universitaires».

POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperate/regions_for_economic_change/regiostars_fr.cfm



Les finalistes et membres du jury RegioStars 2012

LE FEDER SOUTIEN L'ADMINISTRATION EN LIGNE – MAIS DU TRAVAIL RESTE À ACCOMPLIR

Selon un rapport de la Cour des comptes, le Fonds européen de développement régional a apporté une réelle contribution au développement des services publics électroniques en Europe. Néanmoins, les avantages retirés jusqu'à présent sont largement inférieurs aux attentes.

Le rapport de la Cour des comptes intitulé «Les projets d'administration en ligne soutenus par le FEDER ont-ils été efficaces?» s'est penché sur les projets cofinancés par le FEDER visant à développer les services d'administration en ligne dans quatre États membres de l'Union européenne au cours de la période 2000-2006: Espagne, France, Italie et Pologne.

À cette occasion, la Cour a examiné les documents stratégiques et de programmation pertinents et s'est arrêtée sur 28 projets administratifs développant des services d'administration en ligne. Elle a tenté de déterminer s'ils étaient conformes aux besoins initialement définis, s'ils avaient été bien conçus et s'ils avaient livré les résultats escomptés dans les délais impartis, et s'ils étaient utiles et durables. Une enquête en ligne envoyée à une série de gestionnaires de projet est venue compléter ce travail.

Au cours de la période couverte par le rapport, les administrations publiques ont vu l'administration en ligne comme un moyen de réduire la charge administrative pesant sur les citoyens, les entreprises et les autres administrations de l'État et d'améliorer leurs services. Le but était également de réduire les barrières entravant le marché intérieur, favoriser la mobilité des citoyens en Europe et contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de compétitivité et d'innovation.

Le rapport de la Cour a estimé que, globalement, les projets d'administration en ligne soutenus par le FEDER avaient contribué au développement des services publics électroniques. Bien que la majorité des projets soient techniquement opérationnels, les avantages obtenus ont cependant été largement inférieurs aux attentes, faute d'avoir suffisamment mis l'accent sur les résultats des projets.

Tout en admettant la capacité des projets de générer des résultats et leur caractère technologiquement sain et financièrement stable, la Cour a néanmoins observé qu'ils étaient souvent livrés tardivement ou dans une portée restreinte en raison d'une conception ou d'une mise en œuvre défectueuse et qu'ils ne répondaient pas aux besoins prioritaires initialement définis. Par ailleurs, les avantages des projets n'ayant pas été mesurés, il était impossible de les évaluer ou de rassembler des informations pour les futurs programmes.

Le rapport conclut sur une série de recommandations à l'adresse des autorités de gestion et de la Commission européenne afin de s'assurer que, à l'avenir, le soutien du FEDER aux projets d'administration en ligne sera fondé sur des besoins clairement identifiés, des objectifs précis et une analyse coût-bénéfice, avec une évaluation réelle des résultats et des impacts.

La Commission européenne a accueilli favorablement l'évaluation positive de la Cour des comptes à l'égard de la contribution du FEDER aux services d'administration en ligne dans les quatre États membres de l'Union européenne. Reconnaisant les manquements identifiés, elle s'est dite satisfaite des recommandations formulées en vue de l'amélioration des méthodes d'évaluation et de mise en œuvre.

Le rapport complet peut être téléchargé à l'adresse:

<http://bookshop.europa.eu/fr/les-projets-d-administration-en-ligne-soutenus-par-le-feder-ont-ils-t-efficaces--pbQJAB11007/?CatalogCategoryID=Y.cKABstnJsAAAEjxZEY4e5L>



«UN FINANCEMENT, DES FACILITÉS ET DE L'ATTENTION» POUR DES RÉGIONS SPÉCIFIQUES DE L'UE

Les régions européennes présentant des caractéristiques géographiques spécifiques (îles, zones montagneuses et peu peuplées) font souvent face à des défis qui nuisent à leurs performances économiques et à la mise en œuvre efficace de leurs politiques. Une récente étude a exploré cette problématique et a démontré le rôle crucial joué par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et par le Fonds de cohésion (FC) dans ces régions.

Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, a mis en évidence la nécessité de se préoccuper des régions confrontées à des défis de développement spécifiques, en particulier celles souffrant de «handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne».

L'étude sur la «Pertinence et l'efficacité du soutien du FEDER et du Fonds de cohésion en faveur des régions présentant des caractéristiques géographiques spécifiques (îles, zones montagneuses et peu peuplées)» menée par l'ADE (Aide à la décision économique) couvre deux périodes de financement (2000-2006 et 2007-2013) et est fondée sur l'analyse de l'impact du FEDER/FC sur 15 régions NUTS 2 et 6 régions NUTS 3 (voir encadré⁽¹⁾).

Plusieurs caractéristiques communes à ces régions et zones ont été mises en évidence, notamment:

- un exode des jeunes, un faible taux de natalité et un vieillissement de la population locale;
- une dépendance à l'égard de certains «atouts» dont les ressources naturelles, le climat, les paysages et le développement du tourisme ou des activités apparentées; et
- un manque de «masse critique» en termes de taille des marchés nationaux, de nombre de travailleurs qualifiés, d'accès à la formation et de potentiel d'investissements internes.

L'étude a estimé que le FEDER et le FC leur apportaient une valeur ajoutée significative, notamment en:

- mettant à leur disposition un cadre financier stable à long terme au sein duquel les régions peuvent développer une série de projets;
- jouant un rôle de catalyseur pour attirer des financements nationaux pour d'importants projets;

(1) La nomenclature NUTS subdivise chaque État membre de l'Union européenne en 3 niveaux: NUTS 1, NUTS 2 et NUTS 3. Le deuxième et le troisième niveau sont respectivement des subdivisions du premier et du deuxième niveau.

LES 15 RÉGIONS NUTS 2 COUVERTES PAR L'ÉTUDE:

Steiermark (AT), Rhône-Alpes (FR), Castilla la Mancha (ES), Balearic Islands (ES), Itä-Suomi (FI), Corse (FR), Sicilia (IT), Sterea Ellada (EL), Voreio Aigaio (EL), Slaskie (PL), Centro (PT), Hovedstaden (DK), Övre Norrland (SE), Vzhodna Slovenija (SI), et Highlands and Islands (UK).

LES 6 ZONES NUTS 3 COUVERTES PAR L'ÉTUDE:

Cuenca (ES), Norrbotten (SE), Lesbos (EL), Bornholm (DK), Ardèche (FR), et Western Isles (UK).

- fournissant un outil flexible permettant de répondre à certains besoins et défis spécifiques, tout en restant complémentaire à d'autres fonds nationaux et européens; et
- en améliorant l'orientation stratégique, l'implication des parties prenantes et les niveaux de «bonne gouvernance».

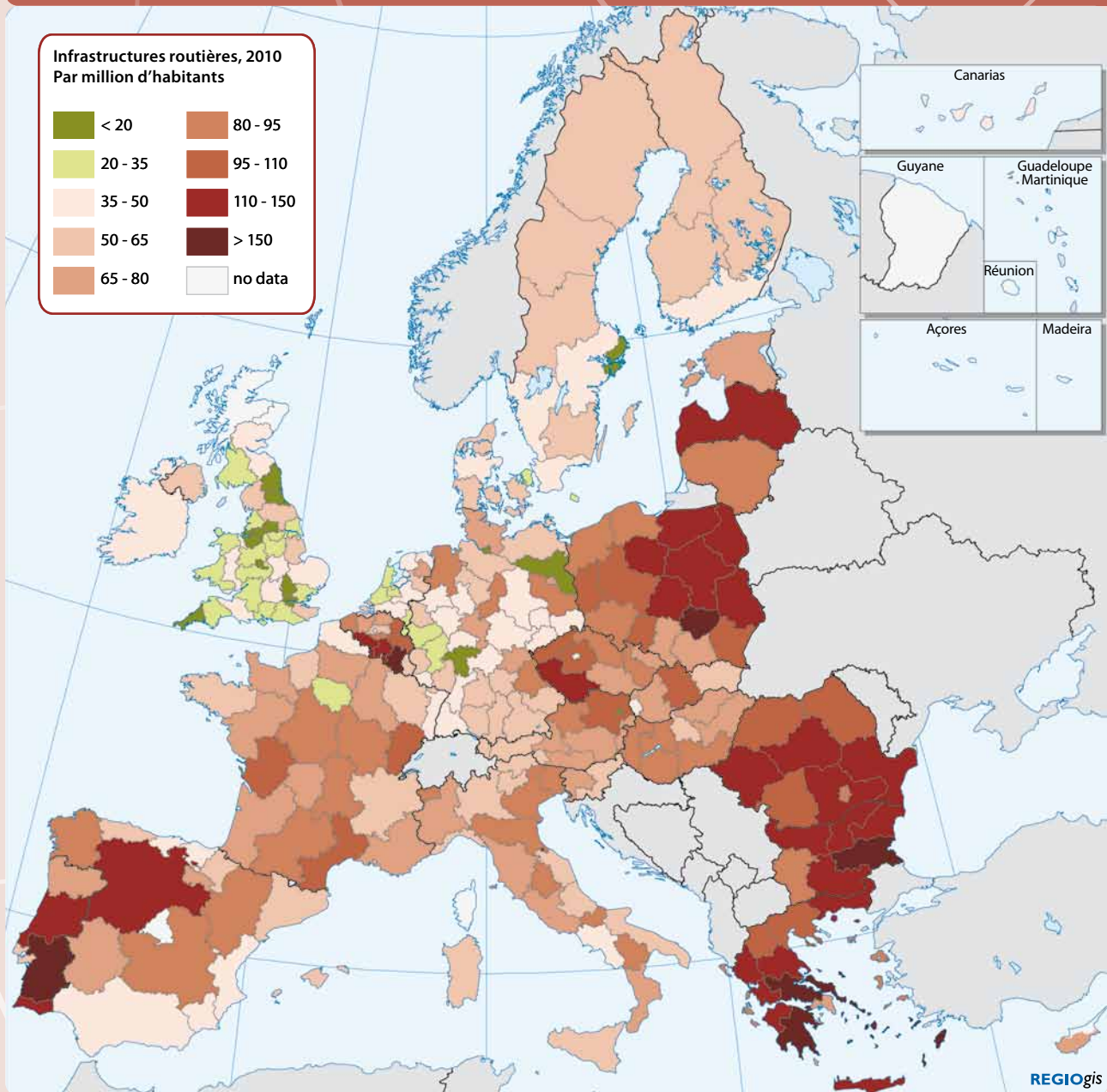
Néanmoins, l'étude indique que les deux instruments financiers pourraient être encore plus efficaces en mettant en lumière les spécificités géographiques à chacune des étapes du processus de financement et en évitant de les considérer comme des «problèmes». L'étude conclut également que la politique doit dépasser son principal objectif de financement d'infrastructures et plutôt se concentrer sur un nombre limité de priorités ayant déjà démontré leurs avantages, c'est-à-dire en adoptant une approche exploitant les atouts régionaux. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une gouvernance multi-niveaux plus souple serait bénéfique et renforcerait l'efficacité de la politique régionale dans ces régions et zones.

En conclusion, l'étude estime que le FEDER et le FC sont des outils appropriés pour le développement des régions présentant des caractéristiques géographiques spécifiques, et qu'ils fournissent les financements, les facilités et l'attention nécessaires pour encourager la réalisation de projets concrets.

Pour lire l'étude dans son intégralité:

- http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/pdf/eval2007/geographical_final1.pdf
- http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/pdf/eval2007/geographical_final2.pdf

ACCIDENTS MORTELS DE LA ROUTE PAR MILLION D'HABITANTS, 2010



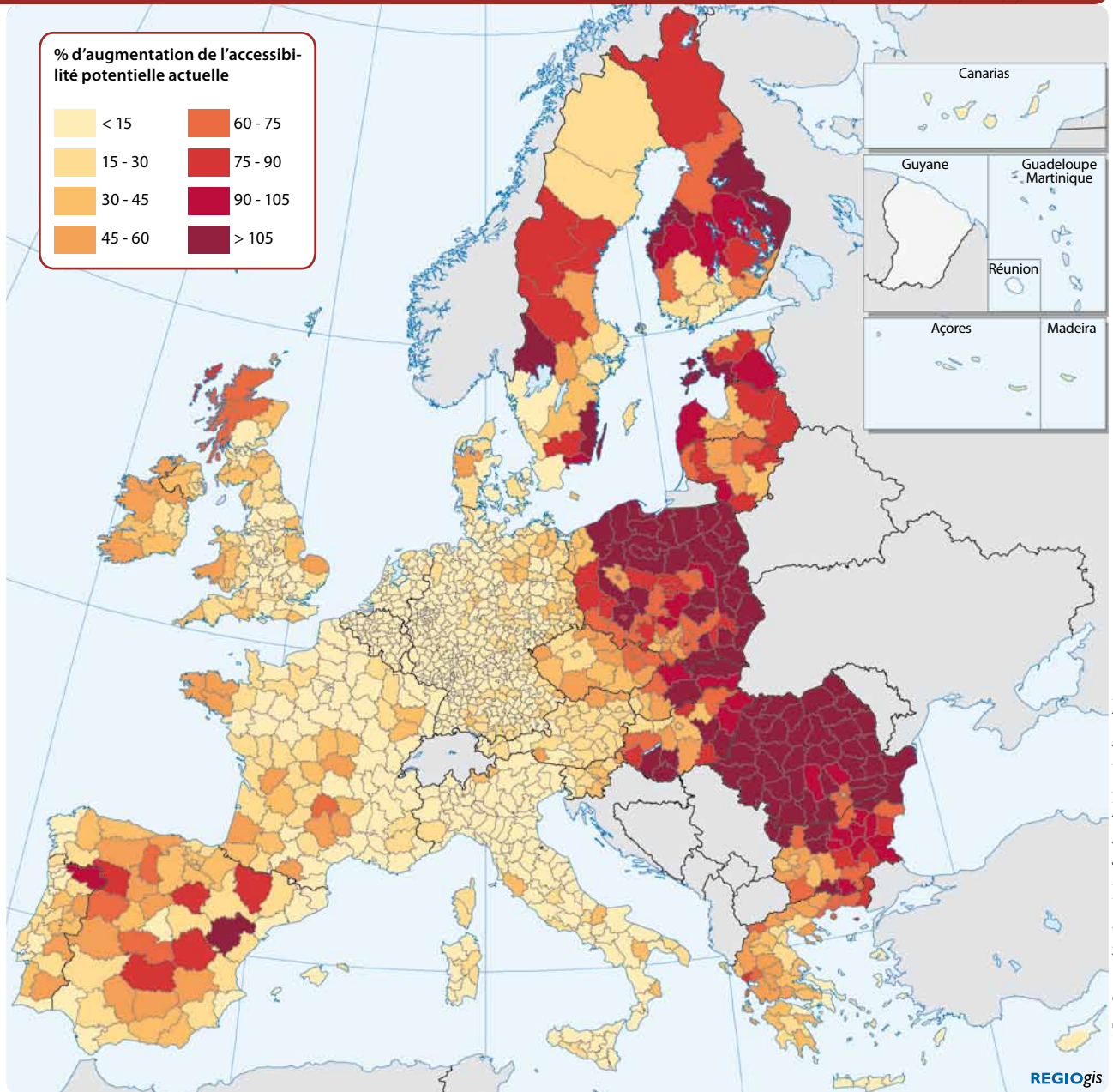
UE-27 = 61,4 | L'objectif de la Stratégie Europe 2020 = 33,8 | BE, BG, CZ, DE, LV, NL, SE: 2009
Source: DG Mobilité et transports, DG Énergie, DG Politique régionale.

© EuroGeographics Association for the administrative boundaries

En 2010, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni comptaient à peine 32 accidents mortels de la route par million d'habitants, contre plus de 100 en Pologne, en Grèce, en Roumanie et en Bulgarie. L'UE entend réduire le nombre d'accidents mortels de la circulation de 50 % d'ici 2020 par rapport à leur niveau de 2010, en le portant ainsi à 34 accidents mortels de la route par million d'habitants. Les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni ont su diminuer de moitié le nombre d'accidents mortels entre 2001 et 2010, et se trouvent actuellement en dessous de la limite fixée par l'Union européenne pour 2020. Nombre d'États membres et de régions sont toutefois

encore loin d'avoir atteint cet objectif. Sept régions en particulier comptent plus de 150 accidents mortels de la route par million d'habitants chaque année: une région respectivement en Bulgarie, en Pologne et au Portugal, trois en Grèce, et une en Belgique (dans la province du Luxembourg) présentant le taux d'accidents mortels de la route le plus élevé de l'Union européenne avec 258 par million d'habitants. Bien que l'amélioration de l'infrastructure routière puisse contribuer à réduire les accidents mortels, une meilleure application de la loi et une évolution du comportement des conducteurs entraînera probablement des effets nettement plus importants et rapides.

AUGMENTATION POTENTIELLE DE L'ACCESSIBILITÉ ROUTIÈRE: COMPARAISON ENTRE LE SCÉNARIO DE LA GRANDE VITESSE ET LA SITUATION ACTUELLE



© EuroGeographics Association for the administrative boundaries

L'accessibilité potentielle calcule l'accessibilité d'un lieu en approximativement quatre heures de trajet en appliquant une pondération inverse à la distance. Le cas de figure à grande vitesse présuppose une large disponibilité d'autoroutes. | Source: DG Politique régionale, Spiekermann & Wegener.

Les couleurs graduellement plus foncées figurant sur cette carte indiquent les régions où une amélioration de l'infrastructure routière permettrait d'accroître considérablement le nombre de personnes aisément accessibles en quatre heures de route environ. La carte établit une comparaison entre le nombre de personnes actuellement accessibles et le nombre de personnes supplémentaires qui pourraient l'être si davantage de routes permettaient de rouler à une vitesse élevée. Il en ressort que dans la plupart des régions développées, les améliorations apportées par une infrastructure de transports complémentaire seraient limitées.

Toutefois, dans la plupart des régions orientales de l'Union européenne, le nombre de personnes ou le marché potentiel ferait plus que doubler. Le nombre de personnes accessibles n'est pas important uniquement pour les entreprises souhaitant vendre leurs produits et services. Son impact se fait également ressentir sur le nombre d'hôpitaux, d'écoles et autres services publics nécessaires. Une mauvaise infrastructure routière oblige les personnes à effectuer des déplacements beaucoup plus longs pour bénéficier de ces services, ou il contraint les autorités à en prévoir davantage pour servir une population réduite.

10 MAI 2012 Les régions et les villes pour le développement territorial intégré _Bruxelles (BE)

14 JUIN 2012 Prix «RegioStars» _Bruxelles (BE)

15 JUIN 2012 Conférences «Les régions, actrices du changement économique» _Bruxelles (BE)

17-19 JUIN 2012 3^e Forum annuel de la Stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique _Copenhague (DK)

2-3 JUILLET 2012 2^e Forum des régions ultrapériphériques _Bruxelles (BE)

21 SEPTEMBRE 2012 European Cooperation Day _Bruxelles (BE)

8-11 OCTOBRE 2012 OPEN DAYS, Semaine européenne des régions et des villes _Bruxelles (BE)

27-28 NOVEMBRE 2012 1^{er} Forum annuel de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube _Regensburg (DE)

Pour en savoir plus sur ces événements, consulter la section Agenda du site web Info regio:

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/agenda/index_fr.cfm

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

Le numéro 41 de *Panorama* vous a proposé un aperçu des propositions de la Commission visant à simplifier la future politique de cohésion et à mettre l'accent sur les résultats.

Si vous souhaitez poser des questions ou exprimer votre point de vue sur les implications de ces propositions pour votre région, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse:

regio-panorama@ec.europa.eu

ISSN 1608-3903

© Union européenne, 2012

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.



■ Office des publications

Commission européenne, direction générale de la politique régionale
Communication, information et relations avec les pays tiers
Raphaël Goulet

Avenue de Tervueren 41, B-1040 Bruxelles

Courriel: regio-panorama@ec.europa.eu

Internet: http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm